

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **Sofina SA**Forme juridique¹ : **Société anonyme**Adresse: **Rue de l'Industrie**N°: **31**Code postal: **1040**Commune: **Etterbeek**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet²: **https://www.sofinagroup.com/**Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0403.219.397DATE **20-05-2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne³ : les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **04-05-2023** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **109**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.6, 6.8, 6.17, 6.20, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)**Monsieur Harold Böel**
Chief Executive OfficerSignature
(nom et qualité)**Monsieur Dominique Lanckswert**
Président

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Monsieur Lancksweert Dominique

Queen's Gate 56, SW7 5JW London, Royaume-Uni

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 06/05/2021, fin: 07/06/2026

Madame Strömberg Charlotte

Skogsvägen 20, 122 62 Enskede, Suède

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 07/05/2020, fin: 04/05/2023

Monsieur Boël Harold

Avenue des Orangers 16, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 05/05/2022, fin: 01/05/2025

Monsieur Boël Nicolas

Chenoy 3, 1490 Court-Saint-Etienne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 02/05/2024

Monsieur Emsens Jacques

Avenue Robert Jones 77, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/05/2020, fin: 04/05/2023

Monsieur Singh Analjit

Sadaf 2, Jumeirah Beach residence 2, 1201 Dubai, Emirats arabes unis

Mandat: Administrateur, début: 03/05/2018, fin: 05/05/2022

Monsieur Verhofstadt Guy

Lievestraat 2, 9000 Gent, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/05/2019, fin: 04/05/2023

Monsieur Peugeot Robert

Boulevard Suchet 7, 75016 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 02/05/2019, fin: 04/05/2023

Comte de Meeûs d'Argenteuil Laurent

Howley Place 6, W2 1XA London, Royaume-Uni

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 02/05/2024

Madame Sioen Michèle

Astridlaan 14, 8300 Knokke-Heist, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 05/05/2022, fin: 07/05/2026

Madame Cioli Laura

Via Giovannino de Grassi 8, 20123 Milano, Italie

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 02/05/2024

Madame Langenbucher Anja

Bleibtreustrasse 15, 10623 Berlin, Allemagne

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 01/05/2025

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

Madame Soubie Catherine

Boulevard Saint-Michel 141, 75005 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 01/05/2025

Madame York Gwill

Fayerweather Street 16, MA02138 Cambridge, Etats-Unis

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 02/05/2024

ERNST & YOUNG Réviseurs d'Entreprises SRL 0446.334.711

Avenue de Kleet 2, 1831 Diegem, Belgique

Numéro de membre: B00160

Mandat: Commissaire, début: 07/05/2020, fin: 04/05/2023

Représenté par:

1 Monsieur Hubin Jean-François

Avenue de Kleet 2 1831 Diegem Belgique

, Numéro de membre : A01649

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	1.649.285.377,79	1.868.919.866,56
Immobilisations incorporelles	6.2	21	11.248,83	16.919,86
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	9.099.616,08	9.584.847,78
Terrains et constructions		22	8.346.419,83	8.741.497,21
Installations, machines et outillage		23	5.286,38	7.072,98
Mobilier et matériel roulant		24	355.598,19	402.070,27
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	392.311,68	434.207,32
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	1.640.174.512,88	1.859.318.098,92
Entreprises liées	6.15	280/1	474.961.067,06	490.364.516,50
Participations		280	474.961.067,06	490.364.516,50
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	637.428.324,32	630.942.193,95
Participations		282	636.082.870,32	630.942.193,95
Créances		283	1.345.454,00	
Autres immobilisations financières		284/8	527.785.121,50	738.011.388,47
Actions et parts		284	527.785.121,50	738.011.388,47
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.810.637.479,93</u>	<u>1.824.009.535,58</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	829.055.190,45	801.383.017,48
Créances commerciales		40	5.814.923,41	3.481.363,48
Autres créances		41	823.240.267,04	797.901.654,00
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	840.304.740,08	931.230.572,13
Actions propres		50	162.839.659,08	134.451.654,27
Autres placements		51/53	677.465.081,00	796.778.917,86
Valeurs disponibles		54/58	140.303.743,96	90.742.154,29
Comptes de régularisation	6.6	490/1	973.805,44	653.791,68
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.459.922.857,72	3.692.929.402,14

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	<u>2.463.929.443,59</u>	<u>2.848.680.418,24</u>
Apport		10/11	84.154.797,85	84.154.797,85
Capital	6.7.1	10	79.734.940,00	79.734.940,00
Capital souscrit		100	79.734.940,00	79.734.940,00
Capital non appelé ⁶		101		
En dehors du capital		11	4.419.857,85	4.419.857,85
Primes d'émission		1100/10	4.419.857,85	4.419.857,85
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves				
		13	1.711.420.063,74	1.735.659.467,28
Réserves indisponibles		130/1	195.633.438,43	167.245.433,62
Réserve légale		130	7.973.494,00	7.973.494,00
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312	162.839.659,08	134.451.654,27
Soutien financier		1313		
Autres		1319	24.820.285,35	24.820.285,35
Réserves immunisées		132	144.174.630,12	168.414.033,66
Réserves disponibles		133	1.371.611.995,19	1.400.000.000,00
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	668.265.499,12	1.028.773.561,36
Subsides en capital		15	89.082,88	92.591,75
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁷		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16	<u>3.588.904,52</u>	<u>6.017.602,40</u>
Provisions pour risques et charges				
		160/5	2.338.005,53	4.686.902,26
Pensions et obligations similaires		160	2.235.366,93	4.398.335,34
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	102.638,60	288.566,92
Impôts différés				
		168	1.250.898,99	1.330.700,14

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>992.404.509,61</u>	<u>838.231.381,50</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	695.294.886,60	694.512.000,00
Dettes financières		170/4	695.294.886,60	694.512.000,00
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	695.294.886,60	694.512.000,00
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	294.258.485,35	141.500.263,43
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.813.217,38	1.529.675,13
Fournisseurs		440/4	1.813.217,38	1.529.675,13
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	6.102.649,10	25.189.588,81
Impôts		450/3	774.049,28	156.157,09
Rémunérations et charges sociales		454/9	5.328.599,82	25.033.431,72
Autres dettes		47/48	286.342.618,87	114.780.999,49
Comptes de régularisation	6.9	492/3	2.851.137,66	2.219.118,07
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.459.922.857,72	3.692.929.402,14

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	15.487.090,65	11.236.038,16
Chiffre d'affaires	6.10	70	5.583.607,43	3.439.223,71
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	9.903.483,22	5.851.374,80
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		1.945.439,65
Coût des ventes et des prestations		60/66A	41.904.099,32	53.967.178,55
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	13.106.289,60	13.194.682,50
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	24.220.606,96	36.175.947,52
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	619.699,75	621.117,78
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-2.348.896,73	-1.300.488,43
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	6.306.399,74	5.275.919,18
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-26.417.008,67	-42.731.140,39

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	101.380.119,44	185.334.657,60
Produits financiers récurrents		75	78.724.612,94	54.641.348,39
Produits des immobilisations financières		750	48.173.105,45	36.044.404,00
Produits des actifs circulants		751	9.233.799,48	5.493.884,95
Autres produits financiers	6.11	752/9	21.317.708,01	13.103.059,44
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	22.655.506,50	130.693.309,21
Charges financières		65/66B	356.260.724,66	43.807.855,51
Charges financières récurrentes	6.11	65	82.794.384,75	10.974.480,67
Charges des dettes		650	8.183.128,77	5.629.594,48
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	48.296.811,44	1.529.475,09
Autres charges financières		652/9	26.314.444,54	3.815.411,10
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	273.466.339,91	32.833.374,84
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-281.297.613,89	98.795.661,70
Prélèvement sur les impôts différés		780	79.801,15	587.017,98
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	7.572,04	-477.579,84
Impôts		670/3	7.572,04	9.585,59
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		487.165,43
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-281.225.384,78	99.860.259,52
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	24.239.403,54	18.239.404,84
Transfert aux réserves immunisées		689		507.216,38
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-256.985.981,24	117.592.447,98

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	778.557.444,92	1.279.824.039,96
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-256.985.981,24	117.592.447,98
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.035.543.426,16	1.162.231.591,98
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		141.646.682,17
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		141.646.682,17
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	668.265.499,12	1.028.773.561,36
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	110.291.945,80	109.403.796,43
Rémunération de l'apport		694	108.023.453,28	107.153.571,43
Administrateurs ou gérants		695	2.268.492,52	2.250.225,00
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	28.355,14
8022		
8032		
8042		
8052	28.355,14	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	11.435,28
8072	5.671,03	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	17.106,31	
211	<u>11.248,83</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	17.394.859,37
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	55.967,00	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	17.450.826,37	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	8.653.362,16
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	451.044,38	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	9.104.406,54	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>8.346.419,83</u>	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	19.001,08
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	
Cessions et désaffectations	8172	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	19.001,08
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actés	8272	1.786,60
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	13.714,70
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	<u>5.286,38</u>

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxx	1.129.002,83
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163 57.489,36	
Cessions et désaffectations	8173 226,00	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193 1.186.266,19	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P xxxxxxxxxxxxxx	726.932,56
Mutations de l'exercice		
Actés	8273 103.771,50	
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303 36,06	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323 830.668,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24) 355.598,19	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		
8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	631.788,98
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165 15.530,60	
Cessions et désaffectations	8175	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195 647.319,58	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		
Actées	8215	
Acquises de tiers	8225	
Annulées	8235	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245	
Plus-values au terme de l'exercice	8255	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P xxxxxxxxxxxxxxx	197.581,66
Mutations de l'exercice		
Actés	8275 57.426,24	
Repris	8285	
Acquis de tiers	8295	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325 255.007,90	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26) <u>392.311,68</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	667.906.929,89
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	44.815.998,00	
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382	-50.332.370,15	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	662.390.557,74	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	36.964.735,94
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	10.728.273,70	
Reprises	8482	21.385.322,22	
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	26.307.687,42	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	<u>636.082.870,32</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	1.345.454,00	
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	<u>1.345.454,00</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
SOFINA VENTURES Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek Belgique 0423.386.786	Actions ordinaires	1	0,01	99,99	31/12/2022	EUR	343.717.296	-6.440.313
SOFINA CAPITAL Société anonyme Rue Léon Laval 12 3372 Leudelange Luxembourg	Actions ordinaires	5.872.576	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	1.788.471.082	-13.243.385
SOFINA US Limited Company Federal Street 160 MA02110 Boston Etats-Unis	Units	802.000	100,00	0,00	31/12/2022	USD	64.838.003	11.555.916
BIOTECH DENTAL Société par Actions Simplifiée Allées de Craponne 305 13300 Salon De Provence France	Actions préférentielles catégorie A	6.154.900	24,75	0,00	31/12/2021	EUR	88.900.132	637.371
GRUPE PETIT FORESTIER Société par Actions Simplifiées Route de Tremblay 11 93420 Villepinte France	Actions Ordinaires	1.244.172	43,39	0,00	31/12/2021	EUR	360.873.000	6.527.000
DRYLOCK TECHNOLOGIES Société anonyme Spinnerijstraat 12 9240 Zele Belgique 0479.766.057	Actions ordinaires B	150.000.000	25,64	0,00	31/12/2021	EUR	586.855.381	15.478.014

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
GL EVENTS Société anonyme Quai Rambaud 59 69002 Lyon France	Actions ordinaires	4.768.057	15,90	0,00	31/12/2021	EUR	424.895.000	1.241.000
M. CHAPOUTIER Société anonyme Avenue du Docteur Durand 18 26600 Tain l'Hermitage France	Actions ordinaires	3.124	14,20	0,00	31/12/2021	EUR	58.605.187	2.271.335
M.M.C. Société anonyme Avenue du Docteur Paul Durand 18 26600 TAIN HERMITAGE France	Actions ordinaires	15.256	19,83	0,00	31/12/2021	EUR	37.569.019	-1.108.027
MERIEUX NUTRISCIENCES Corporation East Wacker Drive 111 2300 Chicago Etats-Unis	Common A Shares	43.278	15,41	0,00	30/09/2022	USD	496.376.000	24.052.000
POLYGONE Société anonyme Quai Rambaud 59 69002 Lyon France	Actions ordinaires	221.076	20,96	0,00	31/12/2021	EUR	249.167.139	10.724.710
SPARTOO Société par actions simplifiée Rue Henri Barbusse 16 31800 Grenoble France	Actions ordinaires	2.414.318	13,28	0,00	31/12/2021	EUR	42.876.953	399.261

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
MxBEE Société par Actions Simplifiées	Actions ordinaires	7.820.093	26,64	0,00	31/12/2021	EUR	29.034.227	-328.249

LISTE DES ENTREPRISES DONT LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de la société, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
<p>SOFINA CAPITAL Société anonyme Rue Léon Laval 12 3372 Leudelange Luxembourg</p>	C

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51	432.465.081,00	521.779.112,86
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	432.465.081,00	521.779.112,86
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	245.000.000,00	274.999.805,00
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	245.000.000,00	49.999.805,00
de plus d'un mois à un an au plus	8687		225.000.000,00
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

	Exercice
Charges à reporter	319.924,49
Intérêts courus à recevoir	217.477,90
Produits à recevoir	436.403,05

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**ETAT DU CAPITAL****Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	79.734.940,00
(100)	79.734.940,00	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions

Actions ordinaires

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	79.734.940,00	34.250.000
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	20.762.559
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	13.487.441

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	2.136.961,58
8722	917.928
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Mobilière et Immobilière du Centre SA forment un consortium au sens de l'article 1:19 du CSA (ensemble l'« Actionnaire de Référence »).

Il ressort de la dernière déclaration faite le 23 août 2022 par l'Actionnaire de Référence en application de l'article 74 de la loi du 1er avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition que les sociétés formant l'Actionnaire de Référence détenaient au 23 août 2022 des actions de la Société comme suit :

	NOMBRE D'ACTIONS	% DE PARTICIPATION
Union Financière Boël SA	7.676.729	22,41%
Société de Participations Industrielles SA	8.486.320	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2.535.958	7,40%
Sous-total	18.699.017	5,60%
Sofina SA (actions propres)	770.028	2,25%
Total	19.469.045	56,84%

Au 31 décembre 2022, Sofina détenait 917.928 actions propres représentant 2,68% de son capital social.

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	695.294.886,60
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	695.294.886,60
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	695.294.886,60

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	248.508,21
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	5.328.599,82

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Intérêts courus

2.110.546,15

Autres charges à imputer

585.777,25

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	51	48
9087	47,7	47,6
9088	72.667	75.130
620	18.510.918,48	32.248.229,28
621	3.277.920,29	2.421.987,50
622	1.902.414,67	1.161.393,79
623	529.353,52	344.336,95
624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour la société

Codes	Exercice	Exercice précédent
635	-2.162.968,41	-1.589.055,35
9110		
9111		
9112		
9113		
9115	102.638,60	288.566,92
9116	2.451.535,33	1.589.055,35
640	2.726.454,60	3.025.601,97
641/8	3.579.945,14	2.250.317,21
9096		
9097	0,2	0,3
9098	369	719
617	7.924,00	19.025,00

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	3.508,87	3.508,87
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754	5.468.034,78	2.630.913,54
Autres			
Ecarts de conversion		0,00	344.601,36
Produits financiers divers		331.474,71	9.769.166,93
Commissions de non utilisation		588.132,29	203.536,24
Produits liés aux dérivés		14.925.544,86	
Plus-values sur réalisations de placements de trésorerie		1.012,50	
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts			
	6501		
Intérêts portés à l'actif			
	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	48.296.811,44	1.529.475,09
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654	4.607.333,91	424.703,82
Ecarts de conversion de devises	655	374.502,69	1.219,08
Autres			
Frais relatifs au portefeuille		160.763,17	133.788,81
Frais bancaires		1.866.777,53	1.682.488,47
TVA non déductible sur charges financières		2.162,18	3.839,89
Charges financières diverses		2.707,93	161,34
Moins-values réalisées sur actifs circulants		4.277.295,97	1.477.111,52
Frais liés aux dérivés		14.925.544,86	

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	22.655.506,50	132.638.748,86
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		1.945.439,65
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		201.338,81
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		1.744.100,84
Produits financiers non récurrents	(76B)	22.655.506,50	130.693.309,21
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	21.385.322,22	98.391.638,15
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	1.270.184,28	32.301.671,06
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	273.466.339,91	32.833.374,84
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	273.466.339,91	32.833.374,84
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	273.466.339,91	32.571.475,04
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		261.899,80
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Réductions et reprises de réductions de valeur sur actions et parts

Plus et moins-values sur actions et parts

Provisions et autres charges déduites fiscalement

Revenus définitivement taxés

Codes	Exercice
9134	7.572,04
9135	1.014.576,00
9136	1.007.003,96
9137	
9138	
9139	
9140	
	300.665.337,58
	129.811,38
	-17.629.763,20
	-23.320.906,71

Exercice

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Revenus définitivement taxés

Latences passives

Ventilation des latences passives

Plus-values à taxation étalée

Plus-values immunisées

Codes	Exercice
9141	24.260.940,09
9142	
	24.260.940,09
9144	
	5.003.595,38
	230.509.997,30

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	239.280,13	162.461,28
9146	1.623.510,34	1.505.915,23
9147	15.513.295,35	11.264.498,64
9148	15.246.405,37	14.882.080,12

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS****ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS****MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Lignes de crédit non utilisées accordées par des institutions bancaires (montant non utilisé)

825.000.000,00

Conventions incluant des droits de préemption ou de souscription préférentielle : la Société bénéficie de droits de préemption ou de souscription préférentielle dans certaines participations de son portefeuille et ceux-ci sont conditionnés par une

0,00

N° 0403.219.397

C-cap 6.14

augmentation du capital de la société concernée du portefeuille ou par la mise en vente par un actionnaire de ses actions détenues dans la société en question.
Conventions incluant des droits et obligations en cas d'acquisition ou cession de titres : les autres droits obtenus concernent essentiellement la possibilité pour la Société de suivre un actionnaire qui céderait tout ou partie de sa participation (tag-along right). Les engagements donnés par la Société sont relatifs à des obligations de suite (cession des actions) en cas de cession par certains actionnaires (drag-along right).
Le total de la juste valeur des participations concernées par ces engagements de cession est de 1.415.248.085,43 EUR.
Lignes de crédit non utilisées accordées aux filiales (montant non-utilisé)

0,00
0,00
0,00
0,00
344.462.914,63

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

La société accorde aux membres de son personnel, dans le cadre d'un règlement de pension, un régime complémentaire de pension de retraite et de survie qui est couvert par une assurance groupe. Une provision couvre l'écart entre d'une part la valeur actualisée en fin d'exercice des engagements de la société calculée sur base des services passés et des traitements projetés et, d'autre part l'estimation des contrats d'assurance groupe.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Au 31/12/2022 il y a 651.900 options en faveur du personnel, donc le prix d'exercice varie entre 78,40 EUR et 385,40 EUR

Exercice
0,00

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	474.961.067,06	490.364.516,50
Participations	(280)	474.961.067,06	490.364.516,50
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	823.997.532,09	796.320.799,21
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	823.997.532,09	796.320.799,21
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	175.614.704,12	927.692,05
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	175.614.704,12	927.692,05
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401	344.462.914,63	78.416.460,57
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	30.241.910,67	17.061.683,95
Produits des actifs circulants	9431	7.999.926,83	5.022.207,85
Autres produits financiers	9441	15.513.677,15	203.536,24
Charges des dettes	9461	174.520,55	
Autres charges financières	9471	3.694.225,97	
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481	1.250.780,29	1.222.465,82
Moins-values réalisées	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	377.421.778,10	358.122.064,90
9263	377.421.778,10	358.122.064,90
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	260.006.546,22	272.820.129,05
9262	258.661.092,22	272.820.129,05
9272		
9282	1.345.454,00	
9292	810.025,47	
9302		
9312	810.025,47	
9352		
9362		
9372		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION****TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE
CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans cette annexe

Exercice
0,00

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	84.613,75
95061	39.870,00
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s):^z

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations^z

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation^z

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	90.982,84
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	39.870,00
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	318.651,96
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95093	124.976,18

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ces frais et immobilisations font, en principe, l'objet d'amortissements aux taux fiscalement admis le plus élevés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement au taux maximal fiscalement admis.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, globalement ou par lots identifiés. Les frais accessoires relatifs à leur cession sont enlevés du prix de cession.

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque poste est effectuée, en utilisant des critères variant suivant l'importance des droits sociaux détenus dans la société concernée, de manière à refléter de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée.

Cette évaluation est basée sur l'une ou l'autre des valeurs traditionnellement utilisées pour de telles appréciations et, notamment, sur la valeur intrinsèque ou de rendement des sociétés à portefeuille liées et sur la quote-part dans les fonds propres, ajustée, le cas échéant, pour tenir compte d'une éventuelle différence de consolidation, pour les autres sociétés ; les entreprises cotées non liées sont cependant, en principe, évaluées sur

base de leur cours de bourse en fin d'exercice tandis que la valeur retenue pour les entreprises en liquidation est basée sur leur capital de liquidation. L'évaluation ainsi établie est modifiée, le cas échéant, par la prise en considération, de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée.

La méthode d'évaluation ainsi retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. En ce cas, si le changement a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'annexe.

Lorsque cette évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée. Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui auraient fait l'objet antérieurement d'une réduction de valeur.

Aucune réévaluation n'est, en principe, actée.

Les immobilisations financières autres que participations, actions et parts font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

CREANCES A PLUS D'UN AN ET CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Ces placements et valeurs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires sont pris directement en charges. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

La valeur de réalisation en fin d'exercice est le cours de bourse pour les titres cotés et la valeur vénale pour les autres actifs.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou les pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions sont reprises en résultats dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

RÈGLES D'ÉVALUATION

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN MONNAIES ETRANGERES

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros au cours du jour de l'opération et évalués en fin d'exercice sur la base du cours de change établi par la Banque Centrale Européenne le dernier jour ouvrable de l'exercice ; pour les monnaies étrangères pour lesquelles un tel cours n'est pas publié par la Banque Centrale Européenne, le taux de change de référence est basé sur les cours des transferts bancaires à New York à cette même date.

Sont actés en autres produits financiers, ou autres charges financières, suivant le cas, les différences de change réalisées sur actifs autres qu'immobilisations financières ou titres figurant en placements de trésorerie et sur passifs, libellés en monnaies étrangères. Par ailleurs, les écarts de conversion sur ces mêmes rubriques sont actés en charges si leur solde net, par devise, est négatif et en comptes de régularisation s'il est positif.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPROFONDISSEMENT
DES PARTICIPATIONS

Indicateurs Clés

Sofina SA a adopté le statut d'Entité d'Investissement en application de la norme IFRS 10, §27, qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'Entité d'Investissement, ne consolide pas ses filiales¹. Dans les états financiers du présent Rapport annuel, présentés sous le statut d'Entité d'Investissement, les investissements directs de Sofina SA (dans les participations du portefeuille ou dans les filiales d'investissement) sont enregistrés à leur juste valeur. Les capitaux propres ou Net Asset Value (« NAV ») repris ci-dessous sous le statut d'Entité d'Investissement ou en transparence (c'est-à-dire prenant en compte tous les investissements du portefeuille détenus par Sofina SA directement ou indirectement par le biais de ses filiales d'investissement) sont les mêmes.



1. La définition des différents termes se trouve dans le Lexique.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE

Principales données financières

ÉTATS FINANCIERS – SYNTHÈSE DE L'ANNÉE²

	31/12/2022	31/12/2021		2022	2021
Total des actifs (en million EUR)	10.198	12.083	Résultat net (part du groupe) (en million EUR)	-1.872	2.593
Capitaux propres (en million EUR)	9.313	11.354	Résultat net (part du groupe) par action (en EUR) ³	-35,85	76,99
Capitaux propres par action (en EUR) ⁴	279,41	337,86			

L'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2022 a décidé de payer un dividende brut de 3,128571 EUR par action.

DONNÉES FINANCIÈRES EN TRANSPARENCE* (EN MILLION EUR)

CHIFFRES-CLÉS EN TRANSPARENCE	31/12/2022	31/12/2021
Debt net ⁵ (Cash net)	-233	-319
Portefeuille d'investissement	9.062	11.063
Loan-to-value (en %)	-2,6%	-2,9%
CHIFFRES-CLÉS DU RÉSULTAT GLOBAL EN TRANSPARENCE	2022	2021
Dividendes	53	59
Résultat net du portefeuille d'investissement	-1.828	2.621
Résultat global total ⁶	-1.869	2.596
CHIFFRES-CLÉS DE L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE EN TRANSPARENCE	2022	2021
Investissements en portefeuille	-1.013	-1.284
Désinvestissements du portefeuille	1.174	1.161

BILAN EN TRANSPARENCE	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille d'investissement	9.062	11.063
Sofina Direct	4.760	5.811
Investissements minoritaires à long terme	2.797	3.884
Sofina Croissance	1.962	1.927
Sofina Fonds Privés	4.302	5.252
Cash net	233	319
Cash brut	929	1.049
Dettes financières	-696	-730
Autres	18	-28
NAV	9.313	11.354

2. Les états financiers consolidés sont présentés sous le statut d'Entité d'investissement, en application duquel les filiales directes de Sofina SA sont regroupées, par le biais du compte de résultats, à leur juste valeur, en ce compris la juste valeur de leurs participations et de leurs autres actifs et passifs (principalement des dettes et créances intragroupe). Cf. le Lexique pour de plus amples explications.

3. Calculs basés sur le nombre de titres en circulation à la clôture (33.332.072 actions au 31 décembre 2022 et 33.627.072 au 31 décembre 2021).

4. Calculs basés sur le nombre moyen pondéré de titres en circulation (33.510.733 actions au 31 décembre 2022 et 33.683.906 actions au 31 décembre 2021).

5. Sur la base du portefeuille en transparence (cf point 21 des Annexes aux états financiers consolidés). La définition des différents termes se trouve dans le Lexique.

6. Le faible écart entre le résultat net et le résultat global provient des produits et des charges reconnus directement en capitaux propres et reclassés ultérieurement en résultat net.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

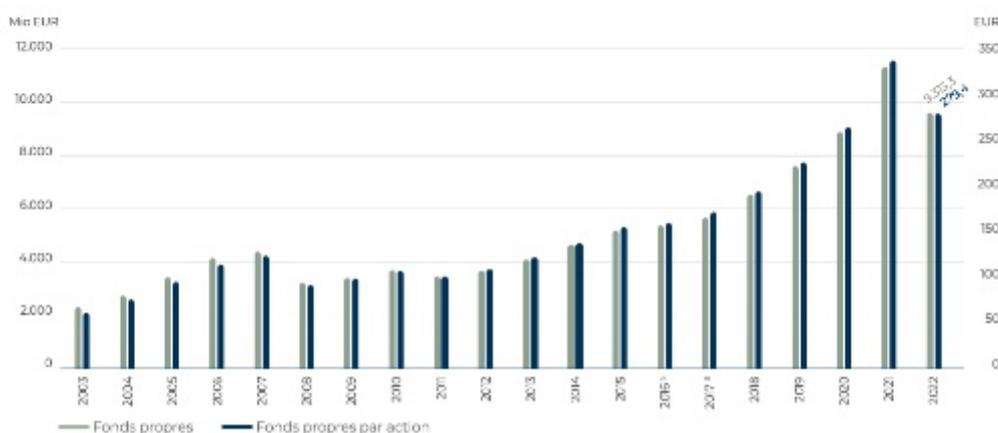
INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

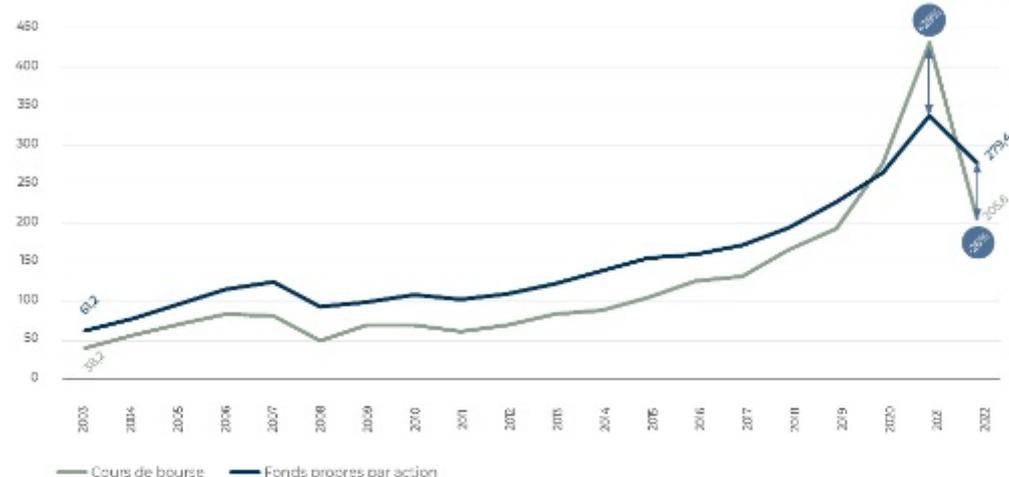
ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPRÉHENSION DES
PARTICIPATIONS

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES SUR LES 20 DERNIÈRES ANNÉES⁷



ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES FONDS PROPRES PAR ACTION SUR LES 20 DERNIÈRES ANNÉES* (EN EUR)



7. Les données comptables sont établies selon les normes IFRS depuis l'exercice clos le 31 décembre 2004. Les fonds propres pour les exercices antérieurs à 2004 correspondent à la valeur nette mathématique du patrimoine au 31 décembre. Les données de 2016 et 2017 ont été réévaluées selon la norme IAS 28-318 de sorte que les fonds propres pour 2016 et 2017 sont comparables à ceux des années suivantes, tels qu'établis sous le statut d'Entité d'Investissement.

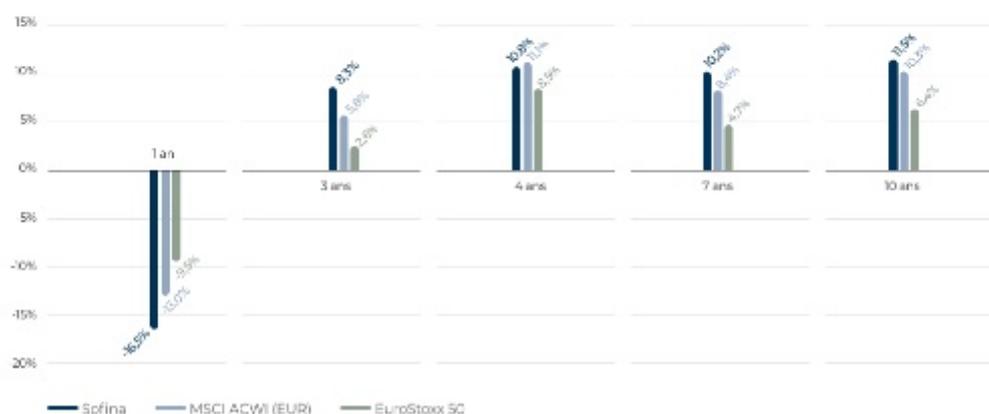
8. Données au 31 décembre.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

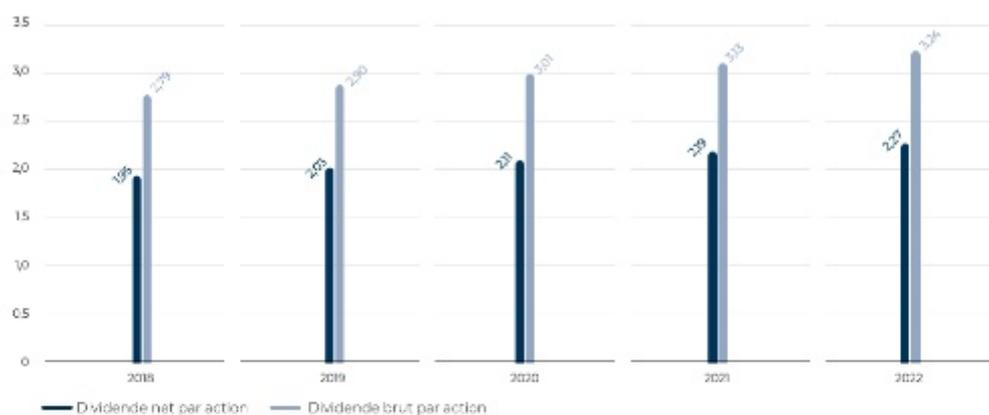
RAPPORT DE GESTION

ESG ÉQUIPES GOUVERNANCE D'ENTREPRISE COMPTES ET ANNEXES LEXIQUE

RENTABILITÉ ANNUELLE MOYENNE³ (EN %)



DIVIDENDE BRUT ET NET PAR ACTION (EN EUR)



³ Cf. le Lexique pour une définition des différents termes.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

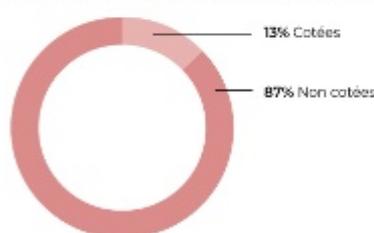
Chiffres-clés du portefeuille

Répartition du portefeuille total en transparence

PAR GÉOGRAPHIE¹⁰



ENTRE PARTICIPATIONS COTÉES ET NON COTÉES¹¹



TOP 10 DE SOFINA DIRECT¹²

1	GROUPE PETIT FORESTIER
2	SC CHINA CO-INVESTMENT 2016-A (BYTEDANCE)
3	COGNITA
4	BYJU'S
5	CAMBRIDGE ASSOCIATES
6	BIOMÉRIEUX
7	DRYLOCK TECHNOLOGIES
8	NUXE
9	VERSE INNOVATION
10	MÉRIEUX NUTRISCIENCES

Les 10 participations principales de Sofina Direct représentent 27% de la juste valeur du portefeuille en transparence.

Les 6 participations principales de Sofina Direct représentent plus de 15% mais moins de 20% du portefeuille en transparence. Les 7 participations principales représentent quant à elles plus de 20% du portefeuille en transparence.¹³

De tous les investissements repris dans la liste ci-dessus, en tenant compte de notre participation combinée par le biais de Sofina Direct et, le cas échéant, de Sofina Fonds Privés, ByteDance est le seul actif représentant plus de 5% de la juste valeur du portefeuille en transparence.¹⁴

TOP 10 DE SOFINA FONDS PRIVÉS¹⁴

1	SEQUOIA CAPITAL (US, CHINE ET INDE)
2	LIGHTSPEED
3	INSIGHT PARTNERS
4	BATTERY VENTURES
5	ICONIQ CAPITAL
6	THOMA BRAVO
7	TA ASSOCIATES
8	SPARK CAPITAL
9	VENROCK
10	ANDREESSEN HOROWITZ

Les 10 Gestionnaires principaux de Sofina Fonds Privés représentent 25% de la juste valeur du portefeuille en transparence.

10. Sur la base du portefeuille en transparence selon le pays où se situe le siège principal ou historique des participations, tel que repris dans l'information de gestion (cf. point 2.6 des Annexes aux états financiers consolidés ainsi que dans la section Aperçu des Participations).

11. Sur la base du portefeuille en transparence.

12. Participations les plus importantes en termes de représentation dans la juste valeur du portefeuille en transparence et selon les principes de valorisation détaillés au point 2.5 des Annexes aux états financiers consolidés. Classées par ordre décroissant de juste valeur au 31 décembre 2022. Le classement des participations de Sofina Direct ne prend pas en compte les participations indirectes dans ces sociétés à travers certains fonds de Sofina Fonds Privés.

13. Sur la base des derniers rapports reçus des Gestionnaires jusqu'à la mi-mars 2022. La valorisation de ces investissements de Sofina Fonds Privés est ainsi basée soit sur un rapport au 31 décembre 2022, soit sur un rapport au 30 septembre 2022.

14. Principaux Gestionnaires en termes de représentation estimée de leurs fonds dans la juste valeur du portefeuille de Sofina en transparence. Classés par ordre décroissant de juste valeur au 31 décembre 2022.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE

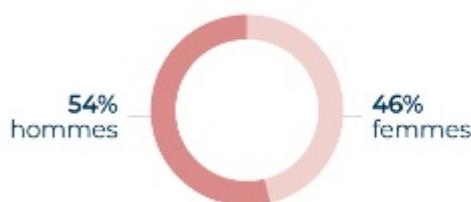
Principaux indicateurs ESG¹⁵

54%

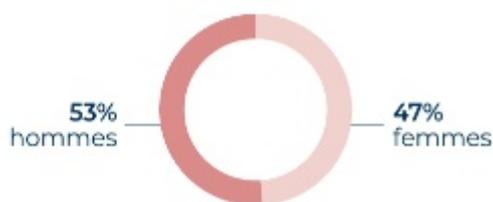
d'Administrateurs indépendants



Diversité de genre au Conseil



Employés



79

employés



16

nationalités



100%

de participation à la session
de formation annuelle

10,01 tCO₂e

de gaz à effet de serre émis par
les opérations de Sofina par ETP



94%

d'énergie renouvelable utilisée



100%

des nouvelles opportunités
d'investissement évaluées
selon l'ESG framework
(Sofina Direct et Sofina Fonds Privés)

29%

de Sofina Direct investis dans des
contributeurs ODD¹⁶



¹⁵. Au 31 décembre 2022.

¹⁶. Sur la base du portefeuille en transparence.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTSAPPROCHES
PARTICIPATIONS

Événements Marquants

Sofina Direct

Sofina Direct regroupe les **Investissements minoritaires à long terme** et **Sofina Croissance**, les deux styles d'investissement aux travers desquels le groupe Sofina détient directement des actions dans des sociétés du portefeuille ou en est actionnaire par l'intermédiaire d'un véhicule de syndication.

Nouveaux investissements



BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION



Sofina a investi dans **Biobest**, un leader mondial de la lutte biologique intégrée et de la pollinisation naturelle. Sofina a renforcé sa participation au cours d'une acquisition secondaire quelques mois plus tard.



Everdrop est une marque de produits ménagers et de soins personnels écologiques ayant pour ambition de permettre aux gens d'adopter un mode de vie plus durable.



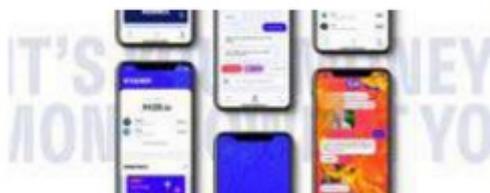
Rohlik est un leader technologique de l'épicerie en ligne qui met l'accent sur la commodité, l'assortiment et l'approvisionnement local.



TRANSFORMATION DIGITALE



Cleo est une société basée au Royaume-Uni qui a mis au point une application visant à renforcer la santé financière des jeunes générations.



Typeform

Typeform a développé une application cloud qui permet de collecter facilement des données en ligne à travers la création de formulaires.



AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE

ÉDUCATION

Labster



Établie au Danemark, **Labster** est une société qui a mis en place la première plateforme mondiale de laboratoires virtuels et de simulations scientifiques.



CoachHub

CoachHub est une plateforme B2B allemande conçue pour fournir des services de coaching personnalisé à l'échelle mondiale aux grandes et moyennes entreprises.



Skillmatics



Skillmatics est une société indienne qui a créé une marque mondiale de produits éducatifs à prix abordable s'adressant directement aux consommateurs et proposant des jeux d'apprentissage physiques et numériques pour aider les enfants âgés de 1 à 12 ans à développer diverses compétences de manière ludique.



SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE

birdie



Birdie est une société certifiée B Corp établie au Royaume-Uni qui a mis au point un logiciel de soins à domicile tout-en-un qui relie les praticiens de la santé, les centres de soins et les patients afin de garantir les meilleurs résultats en matière de soins.



vizgen



Vizgen est une société américaine active dans le domaine des sciences de la vie qui se consacre à l'amélioration de la santé humaine en cartographiant les informations génomiques spatiales à une résolution unicellulaire.



AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

APPEL D'ES
PARTICIPATIONS

Investissements additionnels

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION



TRANSFORMATION DIGITALE



ÉDUCATION



SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE



Désinvestissements

Hillebrand

Sofina a clôturé la vente de sa participation dans **Hillebrand**, un leader mondial dans le domaine du transport et de la logistique de boissons et de produits nécessitant une attention particulière. Cette participation faisait partie du portefeuille des investissements minoritaires à long terme depuis 2016.

BIOTECH DENTAL

Sofina a signé un contrat avec Henry Schein, le plus grand fournisseur mondial de solutions en soins de santé pour les praticiens dentaires et médicaux exerçant en cabinet, portant sur la vente de sa participation dans **Biotech Dental**, un leader européen sur le marché de la dentisterie offrant des produits et services numériques exclusifs. La vente est soumise aux conditions de clôture habituelles et devrait être clôturée dans le courant du premier semestre 2023. Sofina est un investisseur de Biotech Dental depuis 2018.

pine labs

Sofina a clôturé la deuxième tranche de la vente partielle de sa participation dans **Pine Labs**, un fournisseur de solutions IT innovantes dans l'écosystème des paiements.

MISS FRESH

Nous avons cédé toute notre participation dans **MissFresh**, une plateforme de commerce en ligne proposant des produits frais d'épicerie en Chine, dans laquelle Sofina était investisseur depuis 2018.

HEALTHKART

Nous avons vendu notre participation dans **HealthKart**, un producteur et distributeur de nutrition sportive et de compléments alimentaires en Inde, qui était dans notre portefeuille Sofina Croissance depuis 2019.

ESG

Tout au long de l'année 2022, notre équipe d'investissement a interagi avec les équipes dirigeantes de certaines sociétés du portefeuille Sofina Direct au sujet de leurs priorités ESG et de leurs feuilles de route de durabilité. Ceci doit permettre à Sofina de suivre de près les performances ESG des sociétés du portefeuille en fonction des étapes importantes convenues.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE

Sofina Fonds Privés

Sofina Fonds Privés est complémentaire à Sofina Direct. Notre implication dans ce style d'investissement repose sur la construction de partenariats à long terme avec des Gestionnaires externes soigneusement sélectionnés qui gèrent principalement des **fonds de capital-risque et de capital-développement**.

Évolution des marchés

En ce qui concerne Sofina Fonds Privés, les marchés privés ont connu une période de transition pour s'adapter à un environnement de marché volatil. Les inquiétudes macroéconomiques, l'inflation élevée et l'augmentation des taux d'intérêts ont entraîné la contraction des multiples. Le coût du capital a augmenté, affectant l'appétit pour le risque et les valorisations des actifs à forte croissance. L'ajustement des prix pour les entreprises technologiques sur les marchés publics semble s'être stabilisé en fin d'année 2022. Sofina Fonds Privés est exposé à des entreprises technologiques

privées dont les stades de maturité diffèrent. Les investissements dans les start-ups ou sociétés en phase d'amorçage et de démarrage (early-stage), plus éloignées d'événements de liquidité, ont été davantage protégés de la volatilité des marchés publics que les investissements dans des sociétés plus matures et de croissance (late-stage). La qualité des sociétés sous-jacentes du portefeuille et la force des thèmes séculaires soutenant leur performance sur un horizon prolongé devrait atténuer cette tendance.

Désinvestissements

Conformément à ses objectifs stratégiques, Sofina Fonds Privés a vendu une partie de ses investissements non stratégiques dans des fonds par le biais d'une vente secondaire,

afin de concentrer son exposition sur les principaux Gestionnaires en capital-risque et capital-développement et d'en cristalliser la performance.

ESG

L'équipe d'investissement a mis au point et commencé à implémenter son propre **ESG framework** afin d'évaluer la performance ESG de nos Gestionnaires actuels et futurs.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Depuis la fin de l'année, Sofina a augmenté ses participations existantes dans **Biobest**, un leader mondial de la lutte biologique intégrée et de la pollinisation naturelle, et dans **Dott** une entreprise de micromobilité qui exploite une flotte d'e-scooters et d'e-bikes partagés.

Sofina a également le plaisir d'annoncer un premier investissement dans **Too Good To Go**, une entreprise pionnière qui se consacre à la réduction du gaspillage alimentaire. Notre partenariat vise à renforcer les communautés et à favoriser un changement durable au sein de l'industrie alimentaire globale. Cet investissement a été réalisé par le biais d'un véhicule de syndication géré par Blisce.

L'impact de la défaillance de la Silicon Valley Bank sur le portefeuille de Sofina est minime, à la suite de l'annonce par les autorités américaines de diverses mesures visant à renforcer le système bancaire américain, notamment la protection des dépôts auprès de la Silicon Valley Bank et le rachat par HSBC de sa filiale britannique. Sofina elle-même n'a pas d'exposition directe à la Silicon Valley Bank.



AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

APPROCHES
PARTICIPATIONS

Activités internes

Engagement auprès de nos actionnaires et investisseurs

Nous avons eu le plaisir d'accueillir nos actionnaires lors de notre **Assemblée Générale Ordinaire** qui s'est tenue en présentiel (et diffusée en direct) au siège social de la Société.

Nous avons organisé des **réunions d'analystes** après la publication de nos résultats annuels et semestriels et diffusé des présentations commentées de ces résultats sur notre site internet.

Au cours de l'année, nous avons tenu diverses réunions avec les **obligataires** et d'autres **investisseurs** et réalisé des **présentations destinées à nos investisseurs**.¹

Nous avons également publié notre **brochure ESG**, un document qui centralise et détaille notre engagement à créer de la valeur durable de manière responsable en tant qu'investisseur à long terme et détaille la manière dont notre approche ESG est mise en pratique dans nos activités quotidiennes.



Activités d'équipe

L'ensemble des employés de nos trois bureaux ont pu passer du temps ensemble et « reconnecter » lors d'un **événement de team building** organisé au mois d'octobre. Il s'agissait du premier événement réunissant tout le personnel depuis la pandémie de Covid-19.

Conformément à notre engagement visant à améliorer la diversité au sein de nos équipes et poursuivre nos efforts d'inclusion, nous avons organisé un **atelier sur la diversité et l'inclusion** afin de sensibiliser nos employés sur ces thématiques.

Dans le cadre de nos efforts pour créer une culture d'entreprise propice, nous avons également organisé une **semaine de bien-être** en novembre.



Notre équipe

Sofina a accueilli sept nouveaux collaborateurs en 2022 et 13 stagiaires au sein de nos équipes d'investissement, finance et ESG. De plus amples informations au sujet des nouveaux collaborateurs sont disponibles dans la section **Équipes** du présent Rapport annuel.



¹ Les documents pertinents sont disponibles sur www.sofina-group.com/fr/reunions-investisseurs-presentations-ir/.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE

Engagement auprès de nos communautés

Nous avons participé à de nombreuses activités de bénévolat durant l'année. Un groupe de collègues a pris le départ du marathon de Bruxelles afin de soutenir [Farming For Climate](#), une organisation qui aide à accélérer la transition agroécologique des agriculteurs en Belgique.



Les employés de Sofina ont également donné de leur temps à l'[Observatoire de l'Environnement](#) d'Arlon qui a pour but de préserver la nature, [Les Arbres du Souvenir](#), une asbl belge dont la mission première est d'apaiser les personnes endeuillées par une reconnexion à la forêt et à ce qu'elle a de plus sacré, les [Cuisstots solidaires](#), qui fournissent des repas quotidiens à plus de 350 réfugiés, et [KidSTART](#) à Singapour qui livre des colis alimentaires secs à des familles dans le besoin.



Enfin, Sofina a accueilli [WAPA](#) ([War-Affected People's Association](#)) dans ses bureaux à Bruxelles durant une campagne de récolte de fonds de deux jours.

En ce qui concerne le conflit en Ukraine, Sofina a également apporté son soutien à la [H.U.K.](#), une asbl luxembourgeoise, et [BEforUkraine](#), une asbl belge. Quatre employés ont participé au convoi destiné à conduire des ambulances à la frontière ukrainienne. Deux camions réfrigérés ont également été envoyés en Ukraine après avoir été remis en état grâce au parrainage de Sofina, ses actionnaires familiaux et Groupe Petit Forestier, une société de notre portefeuille.



Le [Sofina Covid Solidarity Fund](#), un fonds doté de plus de 20 millions EUR mis en place pour lutter contre les conséquences négatives de la pandémie de Covid-19 dans les secteurs des soins de santé et de l'éducation, a lancé une analyse d'impact indépendante afin d'évaluer les actions concrètes menées par ces projets.



AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

APPEL D'ES
PARTICIPATIONS

ESG

Purpose & Patience, les deux valeurs qui guident Sofina à travers ses investissements, s'appliquent également à son approche sur les aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG »). En tant qu'investisseur minoritaire à long terme, Sofina construit des relations avec des partenaires qui partagent ses valeurs et entendent assurer la durabilité de leurs activités par le biais de principes de bonne gouvernance, d'une attention portée au capital humain et à son empreinte environnementale, et la volonté que leurs activités aient un impact positif sur les Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies¹.



“ L'engagement à créer de la valeur durable de manière responsable est au cœur de la culture de Sofina. Notre rôle en tant qu'actionnaire et investisseur à long terme est de favoriser une croissance durable.

Anja Langenbacher,
Présidente du Comité ESG



“ En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable développés par les Nations Unies, nous souhaitons contribuer à une économie plus durable. Nous nous engageons à ce que notre portefeuille dans son ensemble montre un progrès constant au niveau des performances ESG et avons la conviction que la durabilité est un levier de création de valeur à long terme.

Harold Boël,
Chief Executive Officer

1. Les Objectifs de Développement Durable – ensemble de 17 Objectifs de Développement Durable établis par les Nations unies - [sdgs.un.org/fr/odds](https://un.org/fr/odds)

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE

Les considérations ESG sont depuis longtemps au cœur de la stratégie de Sofina. Sofina les a formalisées en six principes et convictions (détaillés ci-dessous) qui constituent les principes fondateurs de son parcours ESG.

Nos principes et convictions



CROISSANCE DURABLE

L'engagement à créer de la valeur durable de manière responsable est au cœur de la culture de Sofina. Notre rôle en tant qu'actionnaire et investisseur à long terme est de favoriser une croissance durable. Nous pensons qu'évaluer l'impact de nos actions et celles des sociétés de notre portefeuille sur les dimensions sociales et environnementales, ainsi qu'avoir un impact positif sur nos communautés, constitue le fondement de toute création de valeur durable.



RÉDUCTION DU RISQUE ET CRÉATION DE VALEUR

Les aspects ESG sont et resteront un des défis les plus déterminants de cette décennie. Ce défi, tout comme ceux qui l'ont précédé, présente des risques et des opportunités. Notre but est de limiter les risques et de saisir les opportunités, car nous pensons que l'attention portée aux aspects ESG réduit les risques et crée de la valeur, tout en ayant un impact positif sur la société.



POUR TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Nous pensons qu'il n'y a pas lieu de faire un compromis entre les rendements sur investissements et l'investissement responsable. Nous sommes également convaincus qu'œuvrer à ce que nos activités créent de la valeur pour toutes nos parties prenantes nous permettra d'obtenir des rendements durables.



UN PROCESSUS ET UN CHEMINEMENT

Maximiser l'impact de nos activités pour nos parties prenantes est un processus continu et un cheminement et non pas une destination. Nous nous engageons sur cette voie avec pour objectif de progresser. Nous ferons dès lors rapport de nos résultats sur base annuelle et nous engageons à un changement positif.



RECONNAISSANCE ET RESPECT DES DIFFÉRENCES

En tant qu'investisseur ayant une exposition mondiale, nous sommes conscients que les défis ESG, bien que pertinents globalement, se traduisent différemment selon la région ou le secteur de notre activité. Notre approche tient compte et respecte ces différences, mais notre engagement au progrès demeure équivalent.



INSPIRATION POUR NOTRE PORTEFEUILLE

Nos engagements ESG sont aussi les engagements individuels pris par chacun au sein de Sofina. Nous pensons que Sofina doit agir sur les aspects ESG et être source d'inspiration pour les sociétés de son portefeuille actives dans les secteurs où l'intégration des considérations ESG dans la prise de décision est plus difficile.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPRÉHENSION DES
PARTICIPATIONS

Approche

Engagement envers nos parties prenantes

Sofina reconnaît l'importance de prendre en considération les intérêts, besoins et préoccupations de ses parties prenantes et s'efforce de trouver un équilibre entre les différents groupes présentés ci-dessous.



Les interactions régulières que nous avons avec nos parties prenantes nous permettent de mieux comprendre leurs points de vue, répondre à leurs questions, recueillir leurs commentaires, partager les informations sur nos activités et notre stratégie et de prendre les décisions adéquates pour construire des relations sur la durée et créer de la valeur à long terme, pour elles comme pour nous. Notre approche est d'interagir avec nos parties prenantes de manière transparente, par une communication ouverte et à l'écoute, en gardant à l'esprit que nos interactions avec les différents interlocuteurs varient en fonction du groupe concerné :

- **Employés** : la taille limitée de l'effectif permet des interactions quotidiennes, un dialogue constant, des réunions et événements d'équipes (en petits ou plus grands groupes) ;
- **Actionnaire de Référence** : réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités et interactions avec le CEO et le Président du Conseil ;
- **Actionnaires, obligataires et investisseurs** : assemblées générales, présentations aux investisseurs (dont les résultats annuels et semestriels) en ce compris une séance de questions-réponses ;
- **Analystes** : lors de réunions tenues après la parution du Rapport annuel et du Rapport semestriel ainsi que les interactions subséquentes ;
- **Sociétés du portefeuille** : réunions de leurs organes de gouvernance, assemblées générales et interactions avec leur équipes de direction ;
- **Partenaires d'investissement et Gestionnaires** : réunions d'affaires, participation aux assemblées générales et interactions subséquentes ;
- **Communautés** : engagement direct au travers de sa participation active dans des activités de bénévolat.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

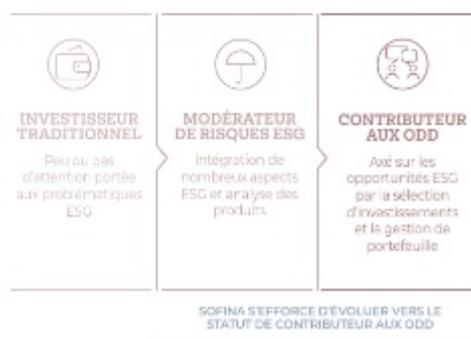
LEXIQUE

Double approche sur les aspects ESG

En tant que société d'investissement, Sofina a adopté une double approche sur les aspects ESG : en tant qu'investisseur et en tant que société (p.à.d. au niveau de ses opérations).

SOFINA EN TANT QU'INVESTISSEUR

Sofina a pour ambition de continuer les progrès réalisés pour passer d'une position où les considérations ESG ne sont abordées que sous l'angle de la gestion des risques, vers celle de contributeur aux ODD.



Ceci se traduit dans notre processus de décision et stratégie d'investissement comme suit :

- **En tant qu'investisseur**, Sofina entend investir dans des sociétés actives dans ses quatre secteurs cibles et qui ont un impact positif sur les ODD, soit (i) sur la dimension « Quoi », c'est-à-dire au travers des produits ou services qu'elles offrent et/ou (ii) sur la dimension « Comment », c'est-à-dire au travers de la manière dont elles opèrent. Au niveau de Sofina Fonds Privés, Sofina cible les Gestionnaires qui intègrent les considérations ESG dans leur stratégie d'investissement et leurs opérations.
- **En tant qu'actionnaire**, Sofina interagit avec les sociétés de son portefeuille afin de les encourager et de les soutenir dans leurs démarches pour améliorer leur performance ESG et mieux contribuer aux ODD. Il peut s'agir de conseils en matière d'ESG ou de recommandations pour l'adoption de meilleures pratiques éthiques et de gouvernance. Cette collaboration est plus amplement illustrée dans les feuilles de route de durabilité que certaines sociétés de notre portefeuille mettent en place.

SOFINA EN TANT QUE SOCIÉTÉ

Sofina aborde les considérations ESG en tant que société en accordant une attention équivalente aux aspects environnementaux, sociétaux et de gouvernance. A cet égard, elle prend de nombreuses initiatives pour être un acteur responsable, réduire autant que possible son empreinte environnementale et avoir un impact positif sur ses communautés et parties prenantes.

Pour réaliser cette ambition, nous mettons l'accent sur :



Index BEL ESG

Sofina est membre de l'indice BEL ESG lancé par Euronext Brussels le 15 février 2023 qui a pour objectif d'identifier et de suivre les sociétés du BEL 20 et du BEL Mid ayant démontré les meilleures pratiques ESG. Selon Euronext, l'indice BEL ESG « a pour vocation d'encourager l'adoption de solutions d'investissement ESG par les investisseurs ». Pour établir l'indice sur base des données du marché, Euronext s'est adjoint les services de Sustainalytics, un fournisseur mondial de premier plan en matière de recherche, de notation et de données ESG qui a fourni l'évaluation ESG des sociétés sélectionnées.



AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

APPROCHES
PARTICIPATIONS



Gouvernance et équipe ESG

La gouvernance de Sofina sur les aspects ESG a évolué au fil des années. Au niveau du management, cela a commencé par des groupes de travail concentrés sur des sujets spécifiques comme la réduction de son empreinte carbone, sa consommation d'électricité, de gaz et de papier, le bien-être au travail et les activités de bénévolat, pour ensuite évoluer vers la création de l'ESG Core Team. Au niveau du Conseil d'Administration, la supervision par le Conseil consistait au départ à assister à des présentations périodiques, avec certains sujets discutés plus en détails au sein d'un groupe de travail ESG. Elle se traduit aujourd'hui par la mise en place d'un Comité ESG créé en son sein en novembre 2021.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Revue de la direction stratégique de Sofina, en ce compris les aspects ESG;
- Supervision de la mise en œuvre de la stratégie ESG et de la rédaction de rapports à cet égard.



COMITÉ ESG

- Créé par le Conseil d'Administration en novembre 2021;
- Présidé par Anja Langenbacher et composé de cinq Administrateurs, dont le CEO et trois Administrateurs indépendants;
- Chargé de formuler des recommandations au Conseil sur la stratégie ESG et de s'assurer de son intégration dans la stratégie globale du groupe Sofina;
- Supervise l'identification, l'évaluation et la gestion des risques et opportunités ESG;
- Surveille la performance ESG;
- Discute de l'approche de Sofina concernant les rapports ESG faits à l'égard de ses parties prenantes.



COMITÉ EXÉCUTIF

- Supervise et surveille l'ESG Core Team, dont ses recommandations sur la stratégie ESG;
- S'assure que les aspects ESG soient reflétés dans les notes d'investissement et introduit les considérations ESG dans son processus de décision.



ESG CORE TEAM

- Composé de membres du management et dirigée par un membre du Comité Exécutif;
- Propose la stratégie ESG du groupe Sofina;
- Chargée d'identifier, coordonner et suivre les initiatives ESG menées par les groupes de travail composés de membres du personnel;
- Supervise la mise en œuvre des directives ESG et des feuilles de route de durabilité;
- Supervise la communication et les rapports ESG.



GREEN COMMITTEE

- Composé de membres du personnel;
- Coordonne et contrôle les initiatives relatives à l'implication concrète de Sofina dans les communautés, dans des activités philanthropiques, ou liées à la création d'équipes soudées et au bien-être de ses employés;
- Contrôle l'empreinte carbone de Sofina (pour ses opérations).

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE

Environnement

Général

Sofina attache une grande importance à son impact sur l'environnement en tant que société et au niveau des sociétés de son portefeuille. Tout d'abord, le changement climatique et la dégradation de l'environnement peuvent avoir de nombreux impacts négatifs sur la société et l'économie, tels que le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources et l'augmentation des risques de maladie. En tant que société d'investissement, Sofina se doit de prendre en considération ces impacts et de soutenir les efforts fournis pour lutter contre les enjeux environnementaux. De plus, il est important que les sociétés du portefeuille se penchent sur les problématiques environnementales dans la mesure où cela peut avoir des conséquences sur leur réputation, leur performance globale et leur accès aux capitaux. Enfin, répondre aux défis environnementaux peut également créer des opportunités intéressantes pour les sociétés du portefeuille de Sofina. Dans l'ensemble, mesurer son impact sur l'environnement est important pour Sofina tant d'un point de vue de la gestion des risques que dans le cadre de ses investissements, et contribue à ses efforts pour réduire ses effets sur l'environnement.

Sofina réalise une revue de son empreinte carbone au niveau opérationnel sur base annuelle avec pour objectif de la réduire dans les années à venir.

Mise en œuvre

Sofina a adopté une **politique environnementale pour ses opérations** avec pour but :

- de réduire sa consommation de gaz et d'électricité dans ses opérations ;
- d'avoir recours à de l'électricité verte dans ses opérations quand celle-ci est disponible ;
- de faire en sorte que toute rénovation dans nos bâtiments soit entreprise de manière durable et dans le but d'améliorer sa performance énergétique ;
- de réduire ses émissions carbone liées aux voyages en privilégiant les visioconférences ou les solutions de mobilité douce telles que le train pour les voyages professionnels de moins de 800 km ;
- réduire ses émissions carbone liées à la mobilité de ses employés par le biais d'une politique de voiture de sociétés à faible émission, l'offre et la promotion de solutions de mobilité plus vertes à ses employés comme la mobilité douce, les passeports de mobilité et des points de chargement pour les véhicules électriques. Sofina compte aujourd'hui dans sa flotte 24 véhicules hybrides ou électriques sur un total de 44 véhicules. Il ressort aussi d'un sondage qu'environ 34% des employés se rendent régulièrement au bureau en vélo ou en transport en commun.

À côté de ses efforts de réduction de son empreinte carbone et de consommation, Sofina compense les émissions CO₂e générées par les opérations du groupe Sofina et les voyages², ce qui a mené à l'obtention du label CO₂ neutre en 2020.

Sofina attend de ses employés qu'ils soient attentifs à l'impact environnemental de Sofina et qu'ils respectent les engagements pris dans ce domaine. À cet effet, Sofina sensibilise l'ensemble de l'organisation sur les questions environnementales et particulièrement sur le changement climatique, par le biais de diverses initiatives telles que la tenue d'ateliers, de conférences internes et de partage des connaissances. Elle prend également des initiatives écologiques concrètes au bureau telles que la mise à disposition de fontaines à eau, de bacs de recyclage et des actions visant la réduction des impressions.

	2022	2021
Émissions de gaz à effet de serre (scope 1)	190,94 tCO ₂ e	192,7 tCO ₂ e
Émissions de gaz à effet de serre (scope 2) ³	12,56 tCO ₂ e	8,2 tCO ₂ e
Émissions de gaz à effet de serre (voyages)	533,91 tCO ₂ e	87,8 tCO ₂ e
Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 & voyages) par ETP ⁴	10,01 tCO ₂ e	6,38 tCO ₂ e
% de compensation des émissions de CO ₂ e	100%	100%
% d'énergie renouvelable utilisée dans les opérations	94%	96%

L'augmentation de nos émissions de gaz à effet de serre liées aux voyages est principalement due à la levée en 2022 des restrictions instaurées lors de la pandémie de Covid-19.

En tant qu'investisseur et actionnaire, Sofina poursuit son action environnementale en intégrant ces aspects ESG à ses processus d'investissement (dont une due diligence ESG) conformément à sa Politique d'investissement responsable. Elle aborde également ces problématiques avec les sociétés de son portefeuille par ses interactions au sein de leur conseil d'administration, avec leur management ou dans le développement de leurs feuilles de route de durabilité (plus d'informations sur ces feuilles de route en matière de durabilité sont données en page 60 de ce Rapport annuel).


10,01 tCO₂e
 D'ÉMISSIONS DE GAZ
 À EFFET DE SERRE
 DUES AUX OPÉRATIONS
 DE SOFINA PAR ETP


94%
 D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
 UTILISÉE DANS LES
 OPÉRATIONS

2. Les sociétés du portefeuille sont exclues de la compensation.

3. En utilisant l'approche basée sur le location et le marché.

4. Comprenant les éléments suivants :

- scope 1 : émissions directes de gaz à effet de serre liées au chauffage (gaz naturel), voitures de société et réfrigérateurs,
- scope 2 : émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité,
- scope 3 : émissions indirectes de gaz à effet de serre relatives aux émissions en amont des scopes 1 et 2, voyages d'affaires (avion, train et voiture), services et équipements IT, papier et déchets. Les sociétés du portefeuille ne sont pas comprises.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPRÉHENSION DES
PARTICIPATIONS

Social

Nos effectifs

GÉNÉRAL

Sofina compte 79 employés répartis sur ses trois bureaux. Ces employés sont liés par un contrat de travail avec les filiales locales respectives de Sofina (Sofina SA en Belgique, Sofina Partners SA et Sofina Capital SA au Luxembourg et Sofina Asia Private Ltd. à Singapour).

Sofina a pour mission d'accompagner des entrepreneurs et des familles et les soutenir par l'apport de capital patient et de conseils pour favoriser la croissance durable de leurs entreprises. Nous plaçons les relations humaines au cœur de notre mission et nos employés sont essentiels à l'organisation. L'accès privilégié de Sofina aux opportunités d'investissement les plus attractives repose aussi considérablement sur la diversité de ses équipes qui sont à l'image du monde dans lequel elle investit, et sur ses contacts clés et leurs relations d'affaires. Notre approche axée sur l'humain et le réseau d'affaires élargi sont donc les principaux facteurs de nos résultats et de notre succès. Il est dès lors important que Sofina reste un employeur attractif capable de retenir des talents qualifiés et diversifiés.

ESPRIT DE CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

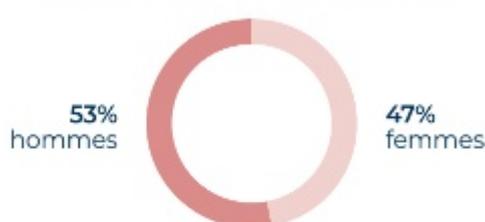
Sofina emploie des personnes agiles et motivées, désireuses d'apprendre et de progresser. Des réunions sont régulièrement organisées avec nos employés afin de connaître leurs besoins de développement, leurs aspirations de carrière et leur fournir un feedback constructif.

Nous soutenons le développement professionnel de nos employés en leur proposant aussi des formations et sessions de coaching, et favorisons leur employabilité, chez Sofina ou ailleurs.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DIVERSIFIÉ

Sofina s'efforce de créer un environnement de travail diversifié et inclusif que ce soit au niveau des nationalités, des origines culturelles, de l'âge ou des genres, mais également au niveau des compétences et expériences professionnelles. Comme indiqué dans son Code de Conduite⁵, Sofina veille à un environnement de travail inclusif et ne tolère aucune discrimination basée sur des critères personnels tels que l'âge, le handicap, la race, la religion, le genre ou l'orientation sexuelle. Le renforcement de la diversité et de l'inclusion au sein des équipes se fait au cours du processus de recrutement et de promotion, et par la mobilisation de nos collaborateurs sur ces enjeux. Il s'agit d'un point d'attention pour Sofina sur le long terme. Une formation interactive sur la diversité et l'inclusion a été organisée en 2022 au niveau du groupe pour sensibiliser le personnel sur ces enjeux.

% de femmes/hommes



	2022	2021
# employés (ETP)	79	75
% de femmes au sein du Comité Exécutif (ETP)	13%	13%
% de femmes parmi les employés (ETP)	47%	49%
Rotation de l'effectif (ETP et excluant les départs à la retraite)	8%	9%
# de nationalités	16	16
% d'ETP ayant moins de 30 ans	23%	21%
% d'ETP ayant entre 30 et 50 ans	54%	55%
% d'ETP ayant plus de 50 ans	23%	24%



79

NOMBRE TOTAL
D'EMPLOYÉS

1.569 heures

DE FORMATION*

26

EMPLOYÉS
ONT SUIVI DES
PROGRAMMES
DE COACHING

5. Voir le point Gouvernance à la page 59 de ce Rapport annuel.
6. Sur la base d'un sondage effectué au sein des employés.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE

UN LIEU DE TRAVAIL ÉPANOUISSANT ET UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL FAVORABLE

Bien-être et esprit d'équipe au travail

Sofina encourage ses employés à prendre des initiatives favorisant le bien-être au travail et l'esprit d'équipe. Parmi les nombreux projets en ce sens, nous pouvons retenir la création d'une petite salle de sports au bureau de Bruxelles et la mise à disposition d'en-cas sains. Sofina a également organisé une semaine de bien-être lors de laquelle les employés ont eu l'opportunité de prendre part à des ateliers sur l'ergonomie, la pleine conscience et les habitudes saines au travail.

Divers événements de team building ont été organisés afin de promouvoir l'esprit « One Team » de Sofina, comme des déjeuners d'équipe, des activités de bénévolat et autres réunions annuelles d'équipes hors du bureau. Les employés ont également eu l'opportunité de se retrouver l'espace de quelques jours et de célébrer en beauté le déclin de la pandémie en octobre dernier.

Sofina encourage son personnel à mener une vie saine et active. Afin d'inciter ses collaborateurs à pratiquer du sport ou d'autres activités physiques, elle a organisé un challenge sportif collectif et d'autres activités sportives solidaires, comme la participation au marathon de Bruxelles en octobre 2022.

Équilibre entre vie privée et vie professionnelle

Sofina s'efforce d'assurer un mode de vie équilibré, favorise l'autonomie et permet une organisation du travail flexible. Les employés ont des horaires de travail flexibles et peuvent choisir de télétravailler de deux à trois jours par semaine. En 2020, les employés se sont vus octroyer 40 jours de congé exceptionnels pour les remercier des efforts réalisés durant la pandémie. Environ 54% des employés ont profité de tout ou partie de leurs 40 jours pour passer du temps en famille, réaliser un grand projet personnel ou voyager.

Assurance santé

Les employés du groupe Sofina bénéficient d'une couverture soins de santé étendue, tant pour l'hospitalisation que pour la médecine ambulatoire.

Les communautés affectées

Les activités de Sofina n'affectent pas, en tant que telles, les communautés dans lesquelles elle opère. Des actions sont entreprises par Sofina afin d'avoir un impact positif sur les communautés, comme des initiatives de bénévolat ou des dons à des œuvres de charité. De plus amples informations sont disponibles dans la section [Événements Marquants](#) et [Notre implication dans nos communautés](#) de ce Rapport annuel.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPRÉHENSION DES
PARTICIPATIONS

Gouvernance

Général

En tant qu'investisseur et employeur responsable, Sofina accorde beaucoup d'importance à l'application des meilleures pratiques de gouvernance et de standards élevés de conformité, d'éthique et d'intégrité. Cela permet à Sofina d'opérer de manière éthique et transparente, de gagner la confiance de ses parties prenantes et d'accroître la prise de responsabilité au sein de l'organisation. En outre, Sofina attache une importance particulière au respect des lois et règlements en vigueur dans la mesure où toute violation par Sofina ou les sociétés de son portefeuille entraînerait des amendes élevées et des dommages réputationnels. Enfin, le respect des standards de conformité et des pratiques de bonne gouvernance renforce l'image et la réputation de Sofina et des sociétés du portefeuille et attire investisseurs et talents.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Comme indiqué dans sa Déclaration de gouvernance d'entreprise reprise dans la [section Gouvernance d'Entreprise](#) de ce Rapport annuel, Sofina a opté pour une structure moniste et a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code 2020 ») comme code de référence en suivant le principe de « comply or explain ».

La structure de gouvernance de la Société et le rôle de ses organes de gouvernance sont décrits dans la [section Gouvernance d'Entreprise](#) de ce Rapport annuel et dans sa [Charte de Gouvernance d'Entreprise](#) disponible sur son site internet. A cette Charte sont annexés les Règlements d'ordre intérieur du Conseil d'Administration et de ses quatre Comités spécialisés. De plus, la Déclaration de gouvernance d'entreprise décrit la manière dont la gouvernance d'entreprise a été mise en place au cours de l'année écoulée conformément au Code belge des sociétés et des associations (le « CSA ») et au Code 2020.

GOUVERNANCE ESG

Au niveau du management, les aspects ESG sont coordonnés et supervisés par une équipe ESG composée de membres seniors du Management Group et rapportent au Comité ESG.

Au niveau du Conseil, les aspects ESG sont discutés au sein du Comité ESG qui formule des recommandations au Conseil d'Administration.

La gouvernance ESG de Sofina est plus amplement décrite en page 52 de ce Rapport annuel.

Culture d'entreprise et politiques de bonne conduite

Sofina mène ses activités dans le respect des règles éthiques et des lois et règlements en vigueur. À cette fin, elle a adopté plusieurs instruments décrivant les règles de conduite retenues :

- **Code de Conduite** : Sofina a adopté un [Code de Conduite](#) qui a pour fondement les valeurs fondamentales de Sofina. Ce document définit la manière dont les Administrateurs et l'ensemble du personnel du groupe Sofina doivent se comporter dans l'exercice de leurs fonctions au sein du groupe. Il est présenté aux employés lors d'une session annuelle de formation. La Compliance Officer est chargée de veiller au respect de ce Code de Conduite.

Comme indiqué dans son Code de Conduite, Sofina soutient les conventions internationales sur les droits de l'homme et le travail. Dès lors, les relations de travail du groupe Sofina sont régies par les lois et conventions collectives de travail en vigueur qui intègrent les droits de l'homme.

- **Dealing Code** : Le [Dealing Code](#) de Sofina a pour objectif de prévenir les délits d'initiés, la divulgation illicite d'information privilégiée et les manipulations de marché tant au niveau de Sofina que des sociétés cotées cibles ou faisant partie de son portefeuille.
- **Politique et Charte relatives à la Vie Privée** : Sofina a mis en place une [Politique relative à la Vie Privée](#) et une [Charte relative à la Vie Privée](#) afin de se conformer aux lois sur la protection des données. La Politique relative à la Vie Privée est un document public qui informe les sujets concernés de la manière dont Sofina collecte, traite et utilise leurs données à caractère personnel ainsi que sur leurs droits à cet égard. La Charte relative à la Vie Privée s'adresse aux employés et détaille les mesures pratiques et instructions concernant la collection et l'utilisation de données à caractère personnel.

Sofina s'assure que les règles de conduite soient intégrées dans sa culture d'entreprise et la conduite de ses activités, et mène diverses actions concrètes à cet effet telle que des interventions du CEO rappelant l'importance du respect des standards de conformité et de l'éthique des affaires, des politiques internes comme celle de la revue anti-blanchiment d'argent (« AML ») de tous nos investissements, la session de formation conformité donnée à chaque nouveau collaborateur dès son arrivée ainsi que les sessions annuelles de formation obligatoires pour l'ensemble des employés suivies d'un questionnaire à remplir, la présence d'une équipe juridique au sein de chaque bureau et la mise à disposition de tous les documents qui traitent des règles de conduite sur l'intranet.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE



100%

**DE PARTICIPATION À LA SESSION
ANNUELLE DE FORMATION**



54%

D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Prévention et détection des risques de corruption et malversations

Sofina demande à ses employés de veiller à ce que les transactions, relations d'affaires et contrats soient conclus selon le principe de pleine concurrence, conformément à ses principes éthiques. Afin de prévenir et d'assurer la détection de corruption ou malversations, Sofina a adopté des procédures internes obligeant les employés à obtenir l'accord de la Compliance Officer avant d'accepter des cadeaux d'une valeur excédant 200 EUR et de lui envoyer une notification en cas d'éventuel conflit d'intérêts. Une procédure de signalement des irrégularités (« whistleblowing ») est en place pour permettre de rapporter et de déceler de possibles violations des clauses du Code de Conduite relatives, entre autres, à la prévention de la corruption.

Influence politique et lobbying

Sofina ne mène pas d'activité à caractère politique ou de lobbying. Ainsi, aucun membre du personnel n'a été désigné pour superviser ce type d'activités. Au cours de la période de référence, Sofina n'a apporté aucune contribution financière ou en nature à des fins politiques et aucune entité du groupe n'est enregistrée auprès du registre de transparence.

	2022	2021
DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
% de femmes au sein du Conseil d'Administration	46%	43%
% d'Administrateurs indépendants	54%	57%
Âge moyen des Administrateurs	62	61
% d'Administrateurs ayant entre 30 et 50 ans	-	7%
% d'Administrateurs ayant plus de 50 ans	100%	93%
# de nationalités au sein du Conseil d'Administration ⁷	6	7
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	2022	2021
% d'Administrateurs indépendants au sein du Comité d'Audit	80%	80%
La présidence du Comité d'Audit est assurée par un Administrateur indépendant	Oui	Oui
% d'Administrateurs indépendants au sein du Comité de Nomination	40%	40%
% d'Administrateurs indépendants au sein du Comité de Rémunération	75%	75%
Comité ESG en place au niveau du Conseil d'Administration	Oui	Oui
ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ	2022	2021
Mise en place d'un Code de Conduite pour les employés	Oui	Oui
Session annuelle de formation organisée pour l'ensemble des employés	Oui	Oui
Taux de participation à la session annuelle de formation	100%	96%
# de notifications reçues dans le cadre de la politique de conflits d'intérêts et de prévention de la corruption	26	21
% de nouveaux investissements ayant fait l'objet de la revue AML	100%	100%
# d'incidents de fuite de données personnelles	0	0
# de signalements reçus au travers de la procédure de dénonciation (« whistleblowing »)	0	0
Politique de prévention en matière de cybersécurité	Oui	Oui
Politique de protection des données personnelles	Oui	Oui

⁷ Après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année de référence.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

Spécificité de notre Société: Investisseur responsable

En tant qu'investisseur, Sofina s'efforce d'évoluer du statut de modérateur de risques ESG vers celui de contributeur aux ODD. À cette fin, Sofina favorise les investissements dans des sociétés ayant un impact positif direct sur les ODD aux côtés d'investisseurs partageant les mêmes valeurs. Après avoir investi, Sofina soutient les sociétés de son portefeuille dans leurs parcours ESG.

Politique d'investissement responsable

En tant que signataire des UNPRI depuis 2019, Sofina tient compte des aspects ESG dans son processus d'investissement, qu'elle a formalisés dans une Politique d'investissement responsable couvrant Sofina Direct et Sofina Fonds Privés.

Le tableau ci-dessous reprend un aperçu de cette politique lors des phases d'investissement, de détention et de sortie.

SOFINA DIRECT – CYCLE DE VIE D'INVESTISSEMENT : POLITIQUE PAR ÉTAPE CLÉ

PHASE D'INVESTISSEMENT

Évaluation des opportunités d'investissement au travers de l'« ESG framework », notre outil d'évaluation interne destiné à mesurer la performance ESG d'une société sur deux dimensions :

- « **Quoi** »
 - évaluation de la contribution des produits et services offerts par la société et de sa contribution nette aux 17 ODD
- « **Comment** »
 - évaluation de l'intensité des externalités positives et négatives provenant du mode de fonctionnement de la société
 - évaluation de l'influence possible de Sofina en tant qu'actionnaire sur une meilleure gestion des externalités

Le degré de granularité de cette évaluation ESG dépend du stade et du style d'investissement :

- Elle s'applique à la fois à la phase de pré-due diligence (évaluation préliminaire) et à celle de due diligence (accent sur la dimension « comment » et les interactions entre la société et ses parties prenantes) ;
- L'évaluation ESG (dont les résultats de la due diligence ESG) est reprise dans la recommandation de l'équipe en charge de l'investissement et prise en compte par l'organe compétent dans sa décision d'investissement ;
- Le cas échéant, un plan d'action post-investissement est établi avec le management pour exploiter des opportunités, traiter les problèmes ou gérer les risques ESG soulignés dans l'évaluation ESG de Sofina. En fonction de la société cible, notre décision d'investir est soumise à l'accord du management sur ce plan.

PHASE DE DÉTENTION

- Suivi de la performance ESG des sociétés du portefeuille, dans certains cas, selon un plan d'action ou une feuille de route convenus ;
 - En tant qu'investisseur minoritaire, Sofina n'a pas de contrôle direct sur les initiatives ESG, mais nous nous engageons à exercer notre influence (en fonction de nos droits de gouvernance) à travers les organes de gouvernance de la société pour qu'elles fassent partie des priorités stratégiques de façon permanente.
- Pour certaines participations (principalement du portefeuille de Sofina Croissance), nos droits de gouvernance limités peuvent réduire notre capacité d'influence sur les initiatives ESG. Notre rôle consiste alors à effectuer un suivi des progrès de ces sociétés et agir en tant que sponsor clé en matière d'ESG, par le biais de discussions avec les actionnaires, de rapports sur ces sociétés, etc.

PHASE DE SORTIE

- Sofina s'efforce de prendre en compte les facteurs ESG au cours du processus de sortie, ce qui dépendra principalement de notre détention et l'influence que nous pourrions exercer en tant qu'actionnaire minoritaire.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE

Depuis 2021, toute décision liée aux nouveaux investissements ou à des investissements subséquents est analysée sur base de notre Politique d'investissement responsable. Concernant les investissements additionnels dans les sociétés de notre portefeuille, nous évaluons les progrès réalisés par ces sociétés en matière d'ESG. Dans certains cas, cette analyse nous mène à rejeter une opportunité d'investissement ou à mettre en place un plan d'action post-investissement qui comprend des engagements ESG.

SOFINA FONDS PRIVÉS – CYCLE DE VIE D'INVESTISSEMENT : POLITIQUE PAR ÉTAPE CLÉ

L'évaluation ESG est différente pour l'activité Sofina Fonds Privés, dans la mesure où Sofina n'a pas de pouvoir de décision sur les opérations directes des sociétés en portefeuille gérées par ses Gestionnaires. Pour ce style d'investissement, notre analyse ESG consiste à évaluer l'engagement du Gestionnaire envers un investissement responsable et le niveau auquel ce dernier intègre les considérations ESG dans son processus et sa pratique d'investissement. Le Gestionnaire est également évalué sur la base de critères internes, tels que la diversité, la mobilisation de ses employés ou la communication.

PHASE D'INVESTISSEMENT

- Due diligence ESG en utilisant un outil spécifique pour évaluer les caractéristiques internes (état d'esprit ESG, diversité et inclusion, politique ESG, communication, l'engagement des employés et gouvernance ESG) et celles du portefeuille (processus d'investissement, construction du portefeuille, valeur ajoutée ESG et composition du groupe d'investisseurs). Notre évaluation repose sur des discussions avec le Gestionnaire, ses résultats, la documentation fournie dans la « data room » du fonds (dont les publications faites en application du règlement sur la divulgation de la finance durable (SFDR), le cas échéant), les évaluations ESG externes, les références ou toute autre information disponible ;
- L'organe de gouvernance compétent tient compte des aspects ESG repris dans les notes d'investissement pour chaque nouvelle opportunité d'investissement.

PHASE DE DÉTENTION

- Accent mis sur les aspects ESG lors de l'examen de la performance du fonds par le biais de rapports trimestriels du fonds, d'assemblées générales annuelles, des journées des investisseurs et de réunions avec les Gestionnaires ;
- Encouragement des Gestionnaires à adopter les meilleures pratiques ESG ;
- Le cas échéant, les préoccupations sont transmises aux organes de gouvernance concernés du fonds (assemblée générale, comité consultatif, etc.).

PHASE DE SORTIE

- Sofina s'efforce de prendre les considérations ESG en compte durant la phase de sortie, ce qui dépendra principalement de notre taux de détention et de l'influence que nous pourrions exercer en tant qu'investisseur.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPROCHES
PARTICIPATIONS

Performance ESG des sociétés du portefeuille

En 2021, Sofina a procédé à la revue de 46 sociétés de son portefeuille de Sofina Direct (9 sociétés ont fait l'objet d'une revue simplifiée et 37 sociétés d'une revue complète), ce qui représente 80% de de Sofina Direct (portefeuille en transparence) au 31 décembre 2021. Cet exercice a été accueilli positivement par les sociétés de notre portefeuille, a sensibilisé l'ensemble de notre portefeuille aux aspects ESG et a permis à notre équipe d'investissement de coopérer avec les sociétés du portefeuille sur ces thématiques et développer leurs compétences dans ce domaine. Cet exercice nous a également permis d'avoir une vue précise sur la performance ESG du portefeuille de Sofina Direct et d'en tenir compte au moment de décider de procéder à un investissement additionnel dans les sociétés de notre portefeuille ou d'assurer leur suivi. Aucune revue de cet exercice n'a été réalisée en 2022 mais notre équipe d'investissement a commencé à travailler sur les feuilles de route de durabilité de ces sociétés.

FEUILLES DE ROUTE DE DURABILITÉ

À la suite de l'évaluation de la performance ESG réalisée en 2021, l'équipe d'investissement travaille à l'élaboration d'une feuille de route de durabilité avec les équipes de management de 14 sociétés européennes faisant partie de notre portefeuille d'investissements minoritaires à long terme, ce qui représente 40% de Sofina Direct (portefeuille en transparence) au 31 décembre 2022. Le but de cette feuille de route est de définir les ambitions à long terme des sociétés du portefeuille en matière d'ESG (tels que les émissions de

CO₂, l'impact sur le climat et la biodiversité, la diversité et l'inclusion, le bien-être, etc.), les indicateurs clés de performance afin d'évaluer les progrès réalisés et les plans d'action pour s'assurer que les objectifs soient atteints. Notre approche consiste à tenir compte des spécificités de chaque société et de nous concentrer sur les seuls aspects ESG qui sont considérés comme pouvant impacter de manière significative la société, son modèle économique et ses parties prenantes. Nous voulons éviter un processus unique standardisé et insistons sur le fait que les décisions finales concernant ces questions appartiennent aux sociétés du portefeuille et ne sont imposées par Sofina.

L'objectif de ces feuilles de route est d'avoir une vision commune des priorités ESG des sociétés de notre portefeuille. Le suivi des progrès et des potentiels écarts par rapport au plan initial s'en trouve facilité et permettra à notre équipe d'identifier les zones où nous pouvons venir en aide aux sociétés de notre portefeuille. Des revues régulières seront organisées avec les sociétés afin d'évaluer les progrès et ajuster au besoin les objectifs.

CARTOGRAPHIE DES CONTRIBUTEURS AUX ODD

La revue de la performance ESG des sociétés du portefeuille de Sofina Direct nous a également permis de recenser celles dont les produits et services contribuent directement et positivement aux ODD, comme exposé ci-dessous. Sofina a également eu le plaisir d'accueillir dans son portefeuille sa première société B Corp, Birdie.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

ESG ÉQUIPES GOUVERNANCE D'ENTREPRISE COMPTES ET ANNEXES LEXIQUE



AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPROCHES
PARTICIPATIONS

LES INVESTISSEMENTS 2022 CONTRIBUANT AUX ODD

Les investissements réalisés en 2022 ont contribué aux ODD comme suit :



Objectif 2.4

D'ici 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en oeuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Contribution de la société aux ODD

Par sa gestion durable des cultures, Biobest participe à la préservation de la qualité des sols et des aliments.



Objectif 3.b

Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement.

Contribution de la société aux ODD

Vizgen génère de nouvelles idées en matière de systèmes biologiques et de maladies grâce à la transcriptomique spatiale.



Objectif 4.2

D'ici 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

Contribution de la société aux ODD

Skillmatics soutient le développement de la petite enfance et l'enseignement maternel en renforçant les compétences de base par le jeu.



Objectif 4.3

D'ici 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

Contribution de la société aux ODD

Les laboratoires virtuels de Labster augmentent l'accès à un enseignement scientifique abordable, du secondaire à l'université.



AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE



Objectif 10.2

D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Contribution de la société aux ODD

Birdie autonomise et favorise l'intégration des personnes âgées en les aidant à rester plus longtemps dans le confort de leur foyer.



Objectif 12.3

D'ici 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume des déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

Contribution de la société aux ODD

Rohlik s'engage à réduire le gaspillage alimentaire et produit quatre fois moins de déchets alimentaires que les chaînes de supermarché classiques.

Objectif 12.5

D'ici 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

Contribution de la société aux ODD

Avec ses savons secs à mélanger chez soi, Everdrop réduit la production de déchets.

En prolongeant la durée de vie des vêtements, Vinted promeut une consommation responsable.

Indicateurs clés de performance – Investisseur responsable	2022	2021
% des opportunités d'investissement ayant fait l'objet de l'« ESG framework » (Sofina Direct et Sofina Fonds Privés)	100%	100%
% du portefeuille en transparence de Sofina Direct investi dans les contributeurs aux ODD	29%	21%
% du portefeuille en transparence de Sofina Direct travaillant sur une feuille de route en matière de durabilité	40%	0%

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPROFONDIS
PARTICIPATIONS

Notre implication dans nos communautés

Sofina croit profondément en l'importance d'apporter un soutien significatif à ses communautés.

Matching gift programme

Sofina soutient les œuvres auxquelles les collaborateurs ont contribué personnellement par des dons d'un même montant (plafonnés à 500 EUR par an, augmentés à 1.000 EUR par an en 2022 après le début de la guerre en Ukraine). Cette initiative a permis d'effectuer des dons à 17 organisations, représentant un montant total de 12.910 EUR offert par Sofina en 2022.

Bénévolat et collectes



Dans le cadre de son engagement dans les communautés, Sofina a mis en place différents programmes permettant à ses collaborateurs de donner de leur temps à des associations caritatives. Les employés sont autorisés à faire du bénévolat à concurrence d'une demi-journée par semaine et sont également invités à faire du bénévolat dans le cadre de leurs événements de team building. Les équipes ont ainsi collectivement passé 899 heures de bénévolat auprès de divers organismes à but non lucratif en 2022.

899 heures

DE BÉNÉVOLAT PASSÉES ENSEMBLE
PAR LE PERSONNEL DE SOFINA

Fonds SofinaBoël pour l'Éducation et le Talent

Le Fonds SofinaBoël pour l'Éducation et le Talent, créé par les descendants de Gustave Boël et Sofina, a fêté son dixième anniversaire le 3 mai 2022 lors d'une soirée exceptionnelle ayant réuni l'ensemble de la communauté du fonds. Soutenu par la Fondation Roi Baudouin et géré par des représentants des fondateurs, le Fonds SofinaBoël a déboursé environ 8,5 millions EUR depuis sa création pour réaliser son ambition de « soutenir l'éducation et la formation de talents en Belgique à travers l'octroi de bourses individuelles et un soutien à d'autres organisations engagées dans des objectifs similaires ».

Le fonds a identifié trois axes d'intervention :

- **Les universitaires** : Des étudiants issus d'universités belges reçoivent une bourse afin de pouvoir poursuivre et compléter leur formation au sein d'universités étrangères de renom. Depuis sa création, le Fonds SofinaBoël a soutenu plus de 145 étudiants dont 19 boursiers ont été sélectionnés en 2022.
- **L'artisanat du patrimoine** : Le Fonds SofinaBoël soutient financièrement de jeunes artisans belges talentueux exerçant des métiers du patrimoine. Au total, le fonds a soutenu plus de 260 artisans depuis sa création. En 2022, 21 artisans ont bénéficié de cette aide financière.
- **Boost pour les Talents** : Le Fonds SofinaBoël soutient une transition réussie entre l'école secondaire et l'enseignement supérieur ou universitaire pour des jeunes talents issus de milieux sociaux précarisés. Chaque année, 25 à 35 étudiants de troisième secondaire sont sélectionnés et soutenus par le fonds pendant quatre ans. En 2022, le Fonds SofinaBoël a sélectionné 33 jeunes talents.



« Boost m'a fait mûrir et prendre confiance en moi. Les ateliers m'ont permis d'avoir une meilleure connaissance de mes difficultés et une meilleure gestion de mes émotions. Boost, c'est une main tendue pour braver les difficultés de la vie ! Je veux montrer au monde, et surtout à mes proches, que rien n'est impossible. »

Kyra Spineux, Boost Liège

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE

Temple Garden Foundation

Active principalement au Cambodge, cette organisation non gouvernementale vise à réduire la dépendance de villages reculés à l'aide extérieure et aux subsides du gouvernement en entreprenant avec les communautés locales des projets inclusifs en matière de santé, d'infrastructure et d'éducation. Elle aide par exemple à la construction d'écoles et à la formation de professeurs issus des communautés locales. Outre un soutien financier, Sofina apporte un support actif lors de la prise de décisions stratégiques par les organes de gouvernance de l'organisation et met au profit de ces derniers son réseau professionnel asiatique.

Sofina Covid Solidarity Fund

À l'initiative de son équipe de management, Sofina a créé en 2020 le Sofina Covid Solidarity Fund, un fonds caritatif géré par la Fondation Roi Baudouin dont la vocation est de lutter contre les conséquences négatives de la pandémie de Covid-19. À travers ce fonds, Sofina s'est engagée à soutenir des initiatives, organisations et projets à but non lucratif ayant pour vocation la lutte contre les conséquences négatives de la pandémie de Covid-19, en se concentrant sur deux problématiques clés directement liées aux secteurs cibles de Sofina : les défis spécifiques dans les systèmes et services de soins de santé et la fracture numérique dans le secteur de l'éducation.

Le Sofina Covid Solidarity Fund s'est vu allouer un budget de 20 millions EUR, auxquels s'ajoutent des contributions additionnelles de l'équipe de management et de membres du Conseil d'Administration de Sofina.

Depuis le lancement du fonds, les équipes de Sofina ont analysé les demandes de soutien de près de 200 initiatives caritatives. Le comité de gestion du Sofina Covid Solidarity Fund a sélectionné 15 projets en Europe de l'Ouest, en Inde et à Singapour. Pour obtenir des informations sur les projets sélectionnés par le fonds, nous vous renvoyons à la page dédiée au [Sofina Covid Solidarity Fund](#).

CANSEARCH

La [Fondation CANSEARCH](#) finance des projets de recherche pour l'Unité d'Onco-Hématologie Pédiatrique du Département de l'Enfant et de l'Adolescent de l'Hôpital Universitaire de Genève. Sofina a apporté son aide financière à CANSEARCH.

Heuvelheem

[Heuvelheem ASBL/VZW](#) est agréé en tant que prestataire de soins par l'Agence Flamande pour les Personnes Handicapées. Depuis 1974, elle est active dans l'accompagnement des personnes souffrant de handicaps (présomés). Sofina a fait don de matériel informatique à cette association.

BEforUkraine



La mission de [BEforUkraine ASBL/VZW](#) est d'aider l'Ukraine de la manière la plus efficace possible : elle achète, localise et transporte des provisions essentielles en quantités importantes à ses contacts de confiance situés en Pologne, qui se chargent de les livrer en Ukraine. Une des initiatives de BEforUkraine est d'acheter des ambulances, les rénover et les équiper en médicaments et matériel médical pour les envoyer ensuite en Ukraine où elles sont utilisées comme mini-hôpitaux mobiles. Les employés de Sofina, avec une contribution partielle de la Société, ont financé l'achat de deux ambulances et de leurs équipements. Quatre employés ont participé au convoi qui a acheminé les ambulances à la frontière ukrainienne. Après cette première livraison, deux camions frigorifiques ont également été envoyés en Ukraine après avoir été remis en état grâce au parrainage de Sofina, de son Actionnaire de Référence et du Groupe Petit Forestier, une société du portefeuille de Sofina.

Capital

[Capital ASBL/VZW](#) vise à instaurer un écosystème entre les jeunes, les différentes associations sans but lucratif de formation et d'orientation et le monde du travail avec pour objectif d'aider les jeunes à développer leurs talents et les mettre sur la voie de l'indépendance financière. Sofina soutient l'organisation en mettant gracieusement à sa disposition un bâtiment Boulevard d'Anvers à Bruxelles.

Collecte de sang

En partenariat avec Degroof Petercam, une collecte de sang au profit de la Croix Rouge de Belgique a été organisée en octobre 2022 dans notre bureau de Bruxelles. Avec la collecte de sang organisée au même moment dans notre bureau de Singapour, 40 donateurs ont contribué à récolter 19,9 litres de sang.



AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPROFONDISSEMENT
DES PARTICIPATIONS

Gouvernance d'Entreprise

Déclaration de gouvernance d'entreprise

La présente déclaration contient les informations requises par le Code des Sociétés et des Associations (le « CSA ») entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 ainsi que par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code 2020 ») disponible sur [le site de la Commission Corporate Governance](#)¹.

Sofina a adopté le Code 2020 comme code de référence depuis son entrée en vigueur et applique le Code 2020 en suivant le principe « comply or explain ». La Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société et les Règlements d'ordre intérieur du Conseil et de ses Comités, du Comité Exécutif, du Comité Opérationnel ainsi que le Dealing Code et le Code de Conduite de la Société sont consultables sur son [site internet](#)².

1. Capital, actions et actionariat

1.1 ACTIONS ET CAPITAL

Les actions émises par la Société revêtent la forme nominative ou dématérialisée. Au 31 décembre 2022, le capital de la Société s'élevait à 79.734.940 EUR et était représenté par 34.250.000 actions sans mention de valeur nominale.

Chaque action donne droit à une voix en cas de vote, à l'exception des actions qui sont détenues par Sofina SA dont le droit de vote est suspendu. Les statuts de la Société ne contiennent par ailleurs pas de catégories différentes d'actions, ni droits de contrôle spéciaux, ni système d'actionariat du personnel. Il n'existe pas de règles spécifiques liées à la nomination ou au remplacement des Administrateurs qui ne soient pas reprises dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société. L'action Sofina est cotée sur Euronext Bruxelles et la Société fait partie des indices BEL20 et BEL ESG.

1.2 ACTIONNAIRES

Communication des actionnaires en application de l'article 74 de la loi du 1^{er} avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition

Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Immobilière du Centre SA forment un consortium au sens de l'article 1:19 du CSA (ensemble l'« Actionnaire de Référence »). L'action de concert entre les actionnaires précités porte d'une part sur l'exercice concerté du droit de vote en vue de mener une politique commune durable vis-à-vis de la Société et, d'autre part, sur la coopération en vue de prévenir et, le cas échéant, de faire échouer

toute offre publique hostile qui pourrait être lancée sur les titres de la Société par un ou plusieurs tiers.

Il ressort de la dernière déclaration faite le 23 août 2022 par l'Actionnaire de Référence en application de l'article 74 de la loi du 1^{er} avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition que les sociétés formant l'Actionnaire de Référence détenaient au 23 août 2022 des actions de la Société comme suit :

	Nombre d'actions*	Pourcentage de détention
Union Financière Boël SA	7.676.729	22,41%
Société de Participations Industrielles SA	8.486.320	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2.535.968	7,40%
Sous-total de l'Actionnaire de Référence**	18.699.017	54,60%
Sofina SA (actions propres)***	770.028	2,25%
TOTAL	19.469.045	56,84%

* Au 31 décembre 2022, le capital de la Société est représenté par 34.250.000 actions.

** Pour les besoins de la loi du 1^{er} avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition, chaque société consociée est considérée comme détenant 54,60% des actions de la Société.

*** Présomption d'action de concert (article 3, §2 de la loi du 1^{er} avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition). Actions propres détenues par Sofina SA au 23 août 2022.

Déclarations de transparence des actionnaires en application de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes

Conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, il appartient à toute personne physique ou morale d'effectuer une notification auprès de la Société et de la FSMA à chaque fois que certains seuils sont franchis. Une notification est entre autres obligatoire à chaque fois que le pourcentage de droits de vote attachés aux actions détenues par un actionnaire dépasse ou tombe sous le seuil légal, fixé à 5% du total des droits de vote existants et ainsi de suite par tranches de 5% ou, le cas échéant, les seuils supplémentaires prévus dans les statuts de la Société. Les statuts de la Société prévoient un seuil initial inférieur de déclaration, égal à 3%.

L'Actionnaire de Référence a procédé à des déclarations de transparence à chaque franchissement de seuil. En dehors de l'Actionnaire de Référence, aucun actionnaire n'a, seul ou de concert, atteint le seuil initial de détention de 3% requérant une déclaration de transparence conformément à l'article 42 des statuts de la Société. Les déclarations de

1. www.corporategovernancecommittee.be

2. www.sofinagroup.com/fr/gouvernance/gouvernance-dentreprise/

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE

transparence les plus récentes sont disponibles sur [le site internet de la Société](#)³.

Restrictions au transfert de titres ou à l'exercice des droits de vote

Sofina n'a pas connaissance d'accord entre les sociétés formant l'Actionnaire de Référence ou tout autre actionnaire qui pourrait entraîner des restrictions au transfert de titres ou à l'exercice de droits de vote. En outre, ni la loi ni les statuts ne prévoient de restriction plus générale à l'exercice des droits de vote.

1.3 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET AUTRES PARTIES PRENANTES

Conformément au Principe 8.7 du Code 2020, le Conseil a discuté du point de savoir si la Société devait conclure un pacte d'actionnaires (« relationship agreement ») avec l'Actionnaire de Référence. À la suite de cette discussion et après consultation de l'Actionnaire de Référence, le Conseil a estimé qu'il n'était pas nécessaire de conclure un tel pacte d'actionnaires.

Conformément à sa politique en matière de communication, la Société répond aux questions qui lui sont adressées par ses actionnaires. Lorsque la Société note des préoccupations particulières de ses actionnaires sur la base des questions reçues ou des votes émis lors des assemblées générales, elle ne manque pas d'y donner suite.

La Société a tenu une réunion en présence d'analystes après la publication de son Rapport annuel 2021 et de son Rapport semestriel 2022.⁴ Enfin, soucieuse d'améliorer ses rapports et sa communication externe et de simplifier davantage envers ses parties prenantes et autres acteurs de marché, Sofina a aussi participé à un certain nombre d'événements et de présentations au cours de l'année écoulée.

1.4 CLAUSES DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Sofina SA n'a pas pris d'engagement majeur qui contiendrait des clauses liées à son propre changement de contrôle, à l'exception d'une disposition reprise dans les conditions reprises dans l'information memorandum du 21 septembre 2021 relatif à l'émission le 23 septembre 2021 d'obligations senior non garanties de 700 millions EUR avec une échéance de sept ans et un coupon de 1,000%. Par ailleurs, on retrouve également des clauses liées au changement de contrôle de Sofina dans le règlement d'attribution des Performance Share Units (« PSUs ») en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 et dans ses conventions de crédit.

1.5 RACHATS ET ALIÉNATIONS D'ACTIONS PROPRES

Conformément au CSA, les statuts prévoient que la Société peut acquérir ses propres actions, hors bourse ou sur le marché boursier, par décision de l'assemblée générale prise par au moins 75% des voix valablement exprimées lorsqu'au moins 50% du capital social est présent ou représenté. L'approbation préalable des actionnaires n'est pas requise lorsque la Société acquiert les actions en vue de les offrir aux employés de la Société. L'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2019 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration d'acquérir ou d'aliéner en bourse, pour une période de 5 ans à dater du 2 mai 2019, un maximum de 20% du nombre total des actions émises par la Société pour un prix minimal de 1 EUR et maximal de 15% de plus que la moyenne du cours de l'action de la Société sur Euronext Brussels pendant les dix jours précédant l'acquisition.

Au cours de l'exercice 2022, Sofina a procédé au rachat de 296.500 actions propres (elle avait racheté 150.000 actions propres en 2021) et a cédé 21.550 actions propres (elle avait cédé 118.600 actions propres en 2021). Les 150.000 actions propres achetées durant le second semestre de l'année 2022 ont été acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions propres 2022 mené en application du régime de la présomption de légitimité (Safe Harbour) prévu par le Règlement européen relatif aux Abus de Marché. Les opérations relatives aux rachats d'actions propres sont effectuées dans le cadre des plans d'options sur actions émis en faveur de certains membres du personnel du groupe Sofina et les aliénations d'actions propres sont liées à l'exercice des options, comme décrit dans le Rapport de rémunération. Plus d'information concernant les rachats d'actions propres est disponible sur le site internet de la Société⁵.

Au 31 décembre 2022, Sofina détenait 917.928 actions propres représentant 2,68% de son capital social.

³ www.sofinaagroup.com/fr/gouvernance/structure-de-l'actionnaires/

⁴ Les dispositions présentées par la Société lors de ces réunions peuvent être consultées sur le site internet de la Société www.sofinaagroup.com/fr/relation-investisseurs/presentations-ir/

⁵ www.sofinaagroup.com/fr/relation-investisseurs/rachat-d-actions-propres/

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPROFONDIS
PARTICIPATIONS

2. Le Conseil d'Administration et ses Comités

2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société a opté pour une structure moniste. Par conséquent, le Conseil d'Administration est responsable de la conduite générale des affaires de la Société et doit rendre compte de sa gestion conformément aux articles 7:93 et 7:94 du CSA.

Le Conseil d'Administration décide de l'orientation des activités de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

2.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration, dont la composition au 31 décembre 2022 est reprise ci-après, compte actuellement treize membres qui, à l'exception du Chief Executive Officer (le « CEO ») sont tous des Administrateurs non exécutifs. Les membres du Conseil sont nommés par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration et recommandation du Comité de Nomination pour une durée de maximum six années, renouvelable. Sept membres du Conseil sont indépendants conformément à la définition reprise à l'article 7:87, §1 du CSA et aux critères d'indépendance visés par le Principe 3.5 du Code 2020. Les Administrateurs non indépendants sont soit exécutifs, soit liés à l'Actionnaire de Référence, soit ont été Administrateurs durant plus de douze années. Le Président et le CEO sont deux personnes distinctes.

Lors de sa séance du 5 mai 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire a renouvelé le mandat d'Administrateur d'Harold Boël pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025 et de Michèle Sioen en tant qu'Administrateur indépendant pour une période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 4 mai 2023, les mandats d'Administrateur de Jacques Emsens et Robert Peugeot ainsi que le mandat d'Administrateur indépendant de Guy Verhofstadt viendront à échéance.

Ils ont chacun décidé de prendre leur retraite et ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat. Le Conseil d'Administration remercie chaleureusement Jacques Emsens, Robert Peugeot et Guy Verhofstadt pour leurs contributions significatives en tant que membres du Conseil.

Le Conseil d'Administration proposera de nouvelles nominations à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 4 mai 2023. Leurs noms et biographies seront disponibles sur le site internet de la Société le jour de la publication de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE

2.3 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION⁶



DOMINIQUE LANCKSWEERT

Président

Comités : Comité de nomination

Belge, né en 1956

Première nomination : septembre 1997

Echéance du mandat actuel :

Assemblée Générale Ordinaire de 2026

Formation et expérience

- Senior Advisor chez Morgan Stanley, Institutional Securities Group
- Fonctions antérieures chez First Chicago et Schroders
- Diplômé de l'Université de Dallas (MBA, Finance et Management)



CHARLOTTE STRÖMBERG *

Vice-Présidente

Comités : Comité d'Audit et Comité ESG

Suisse, née en 1959

Première nomination : mai 1997

Echéance du mandat actuel :

Assemblée Générale Ordinaire de 2024

Formation et expérience

- Membre du conseil de Kinnevik AB, Clas Ohlson AB, Lindengruppen AB et Höganäs AB
- CEO de Accretiv AB et associée fondatrice de DHS Ventures
- Membre du Swedish Securities Council et du Nasdaq Stockholm Listing Committee
- Précédemment CFO de Jones Lang LaSalle (section nordique)
- Diplômée de la Stockholm School of Economics (MBA)



HAROLD BOËL

Chief Executive Officer

Comités : Comité ESG

Belge, né en 1964

Première nomination : mai 2004

Echéance du mandat actuel :

Assemblée Générale Ordinaire de 2025

Formation et expérience

- Membre du conseil de bioMérieux, Mérieux NutriSciences, Cognita, Domanoy et Société de Participations Industrielles
- Fonctions précédentes aux Usines Gustave Boël et chez Corus
- Diplômé de Brown University (Chimie), de l'École Polytechnique de Lausanne (Sciences Mat.) et de l'INSFAD (IDP-C)



NICOLAS BOËL

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité ESG et Comité de Nomination

Belge, né en 1962

Première nomination : août 2007

Echéance du mandat actuel :

Assemblée Générale Ordinaire de 2024

Formation et expérience

- Président de Solvay et de Samic, membre du conseil de Guberna, BMF Participation, Fondation Saint-Luc, Cliniques universitaires Saint-Luc, Fondation Francoqui, the Solvay Institutes et Cercle royal des Amis de Mariemont, et représentant de BMF Participation au conseil de Ubidata
- Fonctions précédentes chez Corus, Hoogovens et aux Usines Gustave Boël
- Diplômé de l'Université catholique de Louvain et du College of William and Mary, Virginie (MBA)



LAURA CIOLI *

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité ESG et Comité de Rémunération

Italienne, née en 1963

Première nomination : mai 2018

Echéance du mandat actuel :

Assemblée Générale Ordinaire de 2024

Formation et expérience

- Membre du conseil de Mediobanca
- CEO de Sirti S.p.A.
- Fonctions précédentes de direction chez GEDI Gruppo Editoriale, RCS MediaGroup, CartaSI (Nexi), Sky Italia, ENI Gas & Power, Vodafone Italia et Bain & Company
- Diplômée de l'Université de Bocconi, Milan (MBA) et de l'Université de Bologne (Ingénieur)



LAURENT DE MEEÛS D'ARGENTEUIL

Membre du Conseil d'Administration

Comité : Comité de Rémunération

Belge, né en 1964

Première nomination : mai 2015

Echéance du mandat actuel : Assemblée Générale Ordinaire de 2024

Formation et expérience

- Membre du conseil d'Union Financière Boël et Franquennes
- Fonctions précédentes de direction chez Egon Zehnder International, Booz-Allen & Hamilton, McKinsey & Company, Coopers & Lybrand et Société Générale de Belgique
- Diplômé de l'Université catholique de Louvain et de l'Université de Chicago (MBA)

⁶ Au 31 décembre 2022.

* Administrateur indépendant.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPROFONDIS
PARTICIPATIONS

JACQUES ESENS

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité d'Audit
Belge, né en 1963

Première nomination : avril 2011

Echéance du mandat actuel :
Assemblée Générale Ordinaire de 2023

Formation et expérience

- Membre du conseil de Le Pain Quotidien Brésil, Union Financière Boël, Administratiekantoor Sibelo, Eurinvest Partners, Afrivise et SigmaRoc plc (membre du comité d'audit)
- Président exécutif de JPSeven et fondateur et CEO de Stalusa
- Diplômé de l'Université libre de Bruxelles, de la European University Antwerp (Business Administration) et de la Chamber of Commerce and Industry de Londres (Financial Economics)



ANJA LANGENBUCHER *

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité ESG (Présidente) et
Comité de Nomination

Allemande, née en 1972

Première nomination : mai 2018

Echéance du mandat actuel :
Assemblée Générale Ordinaire de 2025

Formation et expérience

- Directrice européenne de la Fondation Bill & Melinda Gates
- Membre du Conseil Consultatif du Conseil allemand des Relations Étrangères et du Conseil Consultatif de la European School of Management and Technology (ESMT)
- Fonctions précédentes de direction à la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) et la Société Financière Internationale (IFI), précocement professeur invité à Sciences Po Paris
- Diplômée de l'Université Ludwig Maximilians, Munich et de l'Université Ruprecht-Karls, Heidelberg (master et doctorat en économie)



ROBERT PEUGEOT

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité de Nomination
(Président)

Français, né en 1950

Première nomination : mai 2008

Echéance du mandat actuel :
Assemblée Générale Ordinaire de 2023

Formation et expérience

- Président du conseil de Peugeot Invest, vice-président de Stellantis, membre du conseil de Signa Prime, Signa Development, Peugeot Invest UK Ltd, Asia Emergency Assistance Holdings Pte Ltd, représentant permanent de Peugeot 1810 au conseil de Laurecia, de F&P au conseil de Safran, président de F&P et gérant de SC Rodom.
- Diplômé de l'École centrale et de l'INSEAD (MBA)



MICHÈLE SIOEN *

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité d'Audit (Présidente)
Belge, née en 1965

Première nomination : novembre 2016

Echéance du mandat actuel :
Assemblée Générale Ordinaire de 2026

Formation et expérience

- CEO de Sioen Industries
- Membre du conseil de D'leteren, ImmoBel, Fedustria, Awieta, Vlerick Business School et Concours Reine Elisabeth
- Présidente honoraire de la FEB
- Présidente de la Fondation Kanal
- Diplômée en économie de l'Université d'Anvers et a suivi plusieurs formations en management entre autres à la Vlerick Management School

* Administrateur Indépendant



CATHERINE SOUBIE *

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité de Rémunération
(Présidente) et Comité de Nomination

Française, née en 1965

Première nomination : mai 2018

Echéance du mandat actuel :
Assemblée Générale Ordinaire de 2025

Formation et expérience

- Présidente de Financière Verbateam et membre du conseil de Covivio et Korian
- CEO d'Arfillia
- Fonctions précédentes de direction chez Alixio, Taddéo, Barclays, Rallye et Morgan Stanley
- Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris



GUY VERHOFSTADT *

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité d'Audit et Comité de
Rémunération

Belge, né en 1953

Première nomination : mai 2012

Echéance du mandat actuel :
Assemblée Générale Ordinaire de 2023

Formation et expérience

- Membre du groupe Renew Europe au Parlement Européen
- Ancien Premier Ministre belge, a occupé différents postes au sein du Parti des libéraux et démocrates flamands, ancien avocat au barreau de Gand, ancien conseiller communal de la Ville de Gand
- Diplômé (Droit) de l'Université de Gand

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE



GWILL YORK *

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité d'Audit

Américaine, née en 1957

Première nomination : mai 2018

Échéance du mandat actuel :

Assemblée Générale Ordinaire de 2024

Formation et expérience

- Co-fondatrice et managing director de Lighthouse Capital Partners
- Présidente du Isabella Stewart Gardner Museum et vice-présidente de Brigham Health, membre du conseil de Alto NeuroSciences, One Mind et Mass General Brigham
- Diplômée de l'Université de Harvard (Économie) et de la Harvard Business School (MBA)

2.4 ADMINISTRATEURS HONORAIRES

Le Conseil d'Administration peut accorder à un ancien Administrateur le titre d'Administrateur honoraire, de Président honoraire ou de Vice-Président honoraire. Ce titre est réservé aux Administrateurs qui ont rendu des services importants à la Société. Leur mandat n'est pas rémunéré. Le mandat des Administrateurs honoraires est à durée indéterminée. Le Comte Goblet d'Alviella est Président honoraire et le Vicomte Etienne Davignon est Administrateur honoraire.

2.5 DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En ligne avec ses engagements en matière d'ESG, Sofina veille à la diversité au sein de son Conseil d'Administration. Celui-ci est doté d'une représentation internationale forte et est composé de six femmes et de sept hommes, conformément à la disposition 7.86 du CSA. La Société s'efforce également de s'assurer que les membres du Conseil d'Administration présentent des profils variés et complémentaires au niveau de l'expérience professionnelle et sectorielle en ligne avec son portefeuille diversifié.

2.6 RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les tâches du Président du Conseil sont reprises dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société.

Cette dernière précise également que la gestion des ressources de la Société, son personnel et le suivi quotidien du portefeuille incombent au CEO tandis que les tâches liées à l'organisation du Conseil d'Administration et des assemblées générales, aux contacts avec les Administrateurs, à la communication sur toutes matières susceptibles d'affecter

l'image de la Société, relèvent de la compétence du Président, sous réserve, pour l'ensemble des décisions à prendre, du dialogue approfondi et constant entre le Président et le CEO.

Ce même dialogue entre le CEO et le Président prévaudra pour les décisions à proposer au Conseil ou qui portent sur des options déterminantes, telles que l'ensemble du processus d'investissement ou de désinvestissement, les modifications apportées au portefeuille, les relations principales entre la Société et ses partenaires d'investissement ou encore les matières touchant à son Comité Exécutif (nomination, rémunération et rôle).

2.7 PRÉSENCES, FONCTIONNEMENT ET COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre fois par an, sur convocation de son Président qui fixe l'ordre du jour en concertation avec le CEO et le Secrétaire Général. L'ordre du jour des réunions du Conseil précise en général si les sujets sont présentés à titre d'information, pour délibération ou pour décision.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises en 2022. Quatre réunions se sont tenues en présentiel (il s'agit des réunions dites statutaires) et trois réunions se sont tenues par visioconférence (il s'agit des réunions dites ad hoc). Ces réunions ad hoc sont organisées afin de permettre aux Administrateurs de suivre et participer à certaines discussions sur des sujets spécifiques tels que les tendances du marché, les secteurs d'intérêt ou pour être tenus informés de la marche des affaires. De telles réunions sont purement informatives. Le taux de participation moyen aux sept réunions du Conseil d'Administration de l'année 2022 est de 98% (identique au taux de l'année passée).

Outre ses compétences relatives à la supervision des tâches des Comités, le Conseil d'Administration approuve les comptes annuels et semestriels et le Rapport de gestion, décide de la proposition de l'affectation du résultat, de la publication des informations financières, de la stratégie (en ce compris la stratégie ESG), de la politique d'investissement et des matières liées aux investissements et désinvestissements du groupe Sofina. Il procède au suivi des participations du groupe Sofina pour évaluer leur adéquation avec la stratégie qu'il a adoptée.

Les décisions prises par le Conseil en 2022 ont principalement concerné les tâches reprises ci-dessus et celles prises sur recommandation des Comités décrites sous le point 2.7 ci-dessous. En 2022, le Conseil a également examiné plus spécifiquement :

- l'impact de la guerre en Ukraine et de l'environnement économique sur Sofina et son portefeuille, ainsi que les initiatives à prendre à ce sujet ;
- le flux des opportunités d'investissement et de désinvestissement ;
- la mise en œuvre de la stratégie de Sofina Fonds Privés et l'évolution de l'activité des fonds ;
- le suivi des sociétés du portefeuille et l'attention médiatique portée à certaines de ces sociétés ;

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPROFONDISSEMENT DES
PARTICIPATIONS

- le processus de vente secondaire d'une portion des investissements non-stratégiques dans des fonds relevant de Sofina Fonds Privés ;
- l'évolution du prix de l'action et la communication externe de Sofina ; et
- l'affectation du capital, le suivi des liquidités et les orientations à prendre.

Les Administrateurs n'ont pas été confrontés lors de l'exercice écoulé à des situations de conflits d'intérêts. Par conséquent, les articles 7:96 et 7:97 du CSA n'ont pas trouvé à s'appliquer en 2022.

2.8 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a créé quatre comités spécialisés composés de membres sélectionnés en son sein : le Comité d'Audit, le Comité ESG, le Comité de Nomination et le Comité de Rémunération.

Chacun de ces Comités s'est acquitté de ses tâches conformément au Règlement d'ordre intérieur auquel il est soumis, qui régit ses missions et son fonctionnement. Ils ont systématiquement fait rapport au Conseil d'Administration de leurs réunions et recommandations, soumises pour approbation. Ils se sont fait aider par des consultants externes dans l'exécution de certaines de leurs tâches.

Comité d'Audit

Conformément aux prescrits de l'article 7:99 du CSA et du Code 2020, l'ensemble des membres du Comité d'Audit sont non exécutifs. Par ailleurs, la majorité d'entre eux sont des Administrateurs indépendants. Dans son ensemble, le Comité d'Audit dispose des compétences requises en matière de comptabilité, d'audit et d'IFRS ainsi que dans le métier de l'investissement, et ce grâce notamment à l'expérience de ses membres au sein d'entreprises financières et industrielles.

Le CEO n'est pas membre du Comité mais est invité à assister aux réunions. Ceci contribue à l'interaction essentielle qui doit exister entre le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif.

La composition du Comité d'Audit en 2022 est détaillée ci-dessous :

Nom	Échéance du mandat
Michèle Sioen* (Présidente)	2026
Jacques Emsens	2023
Charlotte Strömberg*	2024
Guy Verhofstadt*	2023
Gwill York*	2024

* Administrateur indépendant

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises en 2022, avec un taux de participation moyen de 85%. Le Commissaire a assisté à trois réunions. Conformément à ses compétences statutaires et à ses pouvoirs en vertu de la Charte de Gouvernance d'Entreprise, le Comité a discuté et/ou a revu les principaux sujets suivants en 2022 :

- l'établissement des comptes annuels et semestriels, la rédaction de l'information financière, les Rapports de gestion et la communication financière externe ;
- la valorisation du portefeuille non coté en bourse réalisée par le management pour l'établissement des Rapports annuel et semestriel, en s'appuyant sur la revue de ceux-ci par Kroll, sous le contrôle du Commissaire ;
- les rapports du Commissaire, l'approbation de ses services non-audit, et l'examen de sa proposition de renouvellement de son mandat pour une durée de trois ans ;
- l'approbation du plan d'audit 2023 et l'examen des résultats du plan d'audit interne 2022 comprenant notamment la revue du processus lié aux frais généraux, la gestion de la trésorerie et de l'environnement de contrôle en matière financière, l'évaluation de l'efficacité de certains des processus internes, le suivi des audits des années précédentes, et enfin le suivi de l'audit informatique et l'état d'avancement des projets de cybersécurité en cours ; et
- le rapport de conformité et la mise en œuvre de plusieurs projets de restructuration interne.

Comité ESG

Le Comité ESG compte cinq Administrateurs. À l'exception du CEO, tous les membres du Comité ESG sont des Administrateurs non exécutifs. Trois d'entre eux sont des Administrateurs indépendants.

La composition du Comité ESG en 2022 est la suivante :

Nom	Échéance du mandat
Anja Langenbucher* (Présidente)	2025
Harold Boël	2025
Nicolas Boël	2024
Laura Cioli*	2024
Charlotte Strömberg*	2024

* Administrateur indépendant.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG	ÉQUIPES	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	COMPTES ET ANNEXES	LEXIQUE
-----	---------	-----------------------------	--------------------	---------

En 2022, le Comité ESG s'est réuni à quatre reprises avec un taux de participation moyen de 90% et s'est penché sur les principaux points suivants :

- les ambitions de 2022 et les ressources ;
- le rapport sur l'examen de la performance ESG des sociétés du portefeuille de Sofina Direct, la cartographie ODD⁷ des sociétés du portefeuille et le volet ESG au sein de l'activité d'investissement ;
- la feuille de route de durabilité à établir pour les sociétés du portefeuille de Sofina Direct ;
- le suivi des réglementations en matière ESG et leur impact sur Sofina ;
- les certifications ESG (en ce compris l'évaluation de la Société au niveau des Principes pour l'Investissement Responsable développés par les Nations Unies) et le suivi des notations ESG ;
- l'« ESG framework » utilisé pour la revue des investissements effectués au niveau de Sofina Fonds Privés ;
- le suivi des initiatives ESG en cours ; et
- la communication ESG (en ce compris le Rapport annuel et la brochure ESG).

Comité de Nomination

Le Comité de Nomination compte cinq Administrateurs non exécutifs, dont deux indépendants.

La composition du Comité de Nomination en 2022 est la suivante :

Nom	Échéance du mandat
Robert Peugeot (Président)	2023
Nicolas Boël	2024
Dominique Lanckswert	2026
Anja Langenbacher*	2025
Catherine Soubie*	2025

* Administrateur indépendant

En 2022, le Comité de Nomination s'est réuni à trois reprises avec un taux de participation moyen de 87%. Il s'est penché sur les sujets suivants :

- la composition du Conseil et de ses Comités ;
- le renouvellement du mandat de certains Administrateurs ainsi que l'évaluation de leur contribution ;

- la définition du profil recherché pour un nouvel Administrateur indépendant non exécutif, le suivi de la recherche ainsi que la recommandation faite au Conseil pour la nomination d'un nouvel Administrateur ; et
- l'étendue de l'examen de l'efficacité du Conseil, la nomination d'un consultant pour mener à bien cette mission et le contrôle de ses travaux.

Comité de Rémunération

Conformément aux prescrits de l'article 7:100 du CSA, le Comité de Rémunération n'est composé que d'Administrateurs non exécutifs, dont trois indépendants.

La composition du Conseil de Rémunération en 2022 est détaillée ci-dessous :

Nom	Échéance du mandat
Catherine Soubie* (Présidente)	2025
Laura Cioli*	2024
Laurent de Meeûs d'Argenteuil	2024
Guy Verhofstadt*	2023

* Administrateur indépendant

En 2022, le Comité de Rémunération s'est réuni à deux reprises avec un taux de participation moyen de 100%. Les principaux sujets suivants ont été discutés :

- la mise à jour de la Politique de Rémunération qui a été soumise pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2022 et du Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2021 ;
- la revue de l'évaluation de la rémunération des membres du Comité Exécutif ;
- le système du long-term incentive plan (« LTIP ») au vu des évolutions de taille et de séniorité au sein de l'organisation, et la recommandation faite au Conseil sur l'attribution des Performance Share Units (« PSU ») pour la cohorte 2021-2024 ; et
- les recommandations relatives au nombre d'options à octroyer dans le cadre du Plan d'options sur actions Sofina au CEO, aux autres membres du Comité Exécutif, au Management Group⁸ ainsi qu'à d'autres membres du personnel pour l'exercice 2022.

⁷ Objectifs de Développement Durables des Nations Unies - [sdgs.un.org/fr/sdgs/](https://www.un.org/fr/sdgs/)

⁸ Le Management Group comprend les membres des équipes d'investissement, Tax & Legal, ressources humaines et Corporate Services, qui qualifient de cadres au sein du groupe Sofina.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPROFONDISSEMENT
DES PARTICIPATIONS

2.9 DÉROGATIONS AU CODE 2020 CONCERNANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, SES COMITÉS ET LES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

La Société a respecté les Principes du Code 2020, sauf ceux repris ci-dessous et dans le paragraphe 3.3.

Sofina a fait le choix de ne pas fournir le taux de présence individuel de chaque Administrateur mais bien le taux moyen de présence des Administrateurs aux réunions du conseil et de ses Comités. Elle estime en effet que le fonctionnement d'un Conseil d'Administration et de ses Comités est régi par le principe de la collégialité et qu'il ne convient dès lors pas d'individualiser le degré de participation des uns et des autres. La contribution de ses membres s'apprécie en outre davantage sur la qualité que sur la quantité, et les réunions ne sont que la partie visible de cette contribution. La disponibilité des Administrateurs lors d'entretiens avec le Président, le CEO ou le management et les propositions qu'ils formulent régulièrement importent tout autant. En cas d'absences individuelles répétées, il reviendrait au Président de prendre les mesures nécessaires, ce qui ne s'est encore jamais présenté (Principe 3.9 du Code 2020).

Contrairement à ce que recommande le Code 2020, le Comité de Nomination n'est pas composé d'une majorité d'Administrateurs non exécutifs indépendants. Sofina s'en tient aux prescrits légaux qui n'exigent pas une telle majorité. Le Comité de Nomination est, aux yeux de Sofina, l'organe type où l'Actionnaire de Référence entend être représenté et où l'expérience d'Administrateurs ayant plus de douze ans d'ancienneté assure une valeur ajoutée importante en ligne avec la vision à long terme de la Société (Principe 4.19 du Code 2020).

Contrairement à ce que recommande le Principe 7.6 du Code 2020, la Société a choisi de ne pas verser tout ou partie de la rémunération des Administrateurs non exécutifs sous forme d'actions de la Société. Toutefois, sur recommandation du Comité de Rémunération, le Conseil a invité les Administrateurs non exécutifs à acquérir à partir de l'année 2021 un nombre d'actions Sofina représentant l'équivalent brut d'une année de tantièmes. Ces actions doivent être conservées au moins un an après que l'Administrateur non exécutif ait quitté le Conseil et au moins trois ans après leur acquisition. La Société estime que l'instauration de ce dispositif d'acquisition d'actions Sofina sur une base volontaire rencontre l'objectif poursuivi par le Code 2020 d'aligner les intérêts financiers des Administrateurs non exécutifs avec ceux des actionnaires sans pour autant les y contraindre. Elle permet en outre d'éviter les inégalités fiscales entre les différents Administrateurs du fait de leur pays de résidence dans le cas où la Société aurait suivi la recommandation du Code 2020 sur une base volontaire. Ainsi, au 31 décembre 2022, six des douze Administrateurs non exécutifs détenaient des

actions Sofina. Les membres du Conseil d'Administration qui n'ont pas répondu positivement à l'invitation d'acquiescer ces actions ont indiqué que cela se justifiait soit en raison de leurs liens avec l'Actionnaire de Référence, soit pour des raisons de règles de conformité interne avec leur(s) autre(s) occupation(s) professionnelle(s).

Une évaluation du Conseil a été lancée en 2022 avec l'aide d'un consultant externe. Contrairement à ce que recommande le Principe 9.1 du Code 2020, cet examen n'a pas pu être achevé dans les trois ans de la dernière évaluation du Conseil qui a eu lieu en 2018-2019, dans la mesure où l'évaluation n'a été discutée au Conseil qu'au premier trimestre de l'année 2023. Cela est principalement dû au fait que le champ d'application de l'évaluation a été élargi pour assurer une efficacité maximale du Conseil.

2.10 PROCÉDURE D'ÉVALUATION

La Charte de Gouvernance d'Entreprise définit les processus d'évaluation informels du Conseil d'Administration, de ses Comités et des Administrateurs. Ces évaluations sont faites à intervalles réguliers. Elles portent sur la taille, la composition et les performances du Conseil d'Administration et de ses Comités. Le dernier exercice d'évaluation du Conseil a été réalisé en février 2023.

De même, périodiquement ou en cas de renouvellement du mandat, une évaluation de la contribution de chaque Administrateur a lieu en vue d'adapter, le cas échéant, la composition du Conseil d'Administration et de tenir compte des changements de circonstances. Cette évaluation se fait notamment sur la base des critères suivants, qui sont ceux également retenus lors de la nomination de nouveaux Administrateurs :

- la compétence professionnelle et la connaissance du marché et des secteurs cibles de la Société en adéquation avec les besoins et les activités actuels et futurs de la Société ;
- la volonté et la capacité de fortement s'impliquer, d'être proactif et d'apporter son soutien
- l'intégrité, la probité et la bonne réputation ;
- l'indépendance de jugement ;
- l'esprit de collégialité ; et
- l'intérêt pour la Société et son développement.

Par ailleurs, le Conseil surveille de manière permanente les performances du Comité Exécutif ainsi qu'à intervalles réguliers, la réalisation de la stratégie dans le respect de son appétence aux risques.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE

3. Le Comité Exécutif

3.1 COMPOSITION, FONCTIONNEMENT ET COMPÉTENCES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif se compose de huit membres, en ce compris le CEO.

Comme pour le Conseil d'Administration, Sofina veille à la diversité au sein de son Comité Exécutif. La nomination d'une femme en 2021 et l'introduction du plan d'options sur actions Switch décrit dans le Rapport de rémunération, en vue d'assurer une rotation dynamique au sein de ses membres (et compte tenu aussi du fait que le mandat des membres du Comité Exécutif qui bénéficient de ce plan d'options sur actions Switch a une durée déterminée), sont le reflet de l'attention portée à la diversité.

Les membres du Comité Exécutif sont considérés comme des autres dirigeants au sens du CSA et comme des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sens du Règlement européen relatif aux Abus de Marché.

Le Comité Exécutif est un comité consultatif dirigé par le CEO qui a pour rôle d'assister ce dernier dans l'exercice de ses tâches. Les décisions finales restent donc la prérogative exclusive de ce dernier. Les membres du Comité Exécutif, autres que le CEO, n'ont par conséquent aucune responsabilité légale ou réglementaire.

Les principales tâches qui ont été confiées au CEO par le Conseil d'Administration, et qu'il exécute avec l'aide des membres du Comité Exécutif, sont les suivantes :

- la direction opérationnelle de la Société et toute question relative à la gestion journalière de celle-ci ;
- décider et formuler des recommandations sur les opportunités d'investissement ;
- la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie globale et du plan d'affaires de la Société ;
- la proposition de changements à la stratégie globale et au plan d'affaires de la Société ;
- la mise en place de contrôles internes ;
- la préparation et la présentation des états financiers de la Société ;
- l'évaluation équilibrée et intelligible de la situation financière de la Société ; et
- la fourniture en temps utile au Conseil d'Administration de toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations.

Le CEO est également tenu de rendre compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses fonctions.

En 2022, compte tenu de l'intensification des opérations de la Société et en vue d'assurer l'efficacité et la coordination au sein du groupe, le Comité Exécutif a constitué un Comité Opérationnel chargé d'épauler le CEO dans le cadre de la gestion journalière de la Société. Le Comité Opérationnel est actuellement composé de cinq membres senior du Management Group (avec des représentants de chaque bureau et de diverses fonctions) en consultation avec deux membres du Comité Exécutif. Le Comité Opérationnel se réunit chaque semaine pour prendre des décisions et donner des orientations sur des questions d'entreprise, administratives et opérationnelles. Les sujets qu'il traite sont variés et peuvent être de nature financière, fiscale, légale, informatique ou relative aux ressources humaines. Le CEO et le Comité Exécutif demeurent compétents pour les questions d'importance stratégique ou qui impliquent un risque réputationnel, ont un impact structurel ou présentent un intérêt matériel pour Sofina. Le Comité Opérationnel est habilité par le CEO qui évalue sa performance en temps utile.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPROFONDIS
PARTICIPATIONS

3.2 MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF⁹



HAROLD BOËL

Chief Executive Officer

Belge, né en 1964

A rejoint Sofina en 2004, CEO depuis 2008

Formation & expérience

- Membre du conseil de bioMérieux, Mérieux NutriSciences et Cognita
- Fonctions précédentes aux Usines Gustave Boël et chez Corus
- Diplômé de Brown University (Chimie), de l'École Polytechnique de Lausanne (Sciences Mat.) et de l'INSEAD (IDP-C¹⁰)



VICTOR CASIER

Membre du Comité Exécutif

Belge, né en 1974

A rejoint Sofina en 2006

Formation & expérience

- Membre du conseil de Veepee et Drylock
- Précédemment consultant en stratégie chez Roland Berger, Transwade Ltd et Banco Urquijo
- Diplômé de la Louvain School of Management, de l'Université de Chicago (MBA) et de l'INSEAD (IDP-C¹⁰)



WAUTHIER DE BASSOMPIERRE

Membre du Comité Exécutif

Belge, né en 1970

A rejoint Sofina en 1999

Formation & expérience

- Précédemment avocat chez CMS DeBacker
- Diplômé de l'Université catholique de Louvain (Droit), de l'ICHEC (Fiscalité), de Vlekho (Business Communications), de l'INSEAD (IDP-C¹⁰) et de la Harvard Business School (Program in Leadership Development)



FRANÇOIS GILLET

Membre du Comité Exécutif

Belge, né en 1960

A rejoint Sofina en 1988

Formation & expérience

- Membre du conseil de Luxempart et Groupe Petit Forestier
- Membre du comité du Fonds SofinaBoël
- Fonctions précédentes à l'Union Minière
- Diplômé de la Louvain School of Management (BS & MSc) et de l'INSEAD (IDP-C¹⁰)

9. Au 31 décembre 2022.

10. International Directors Programme - Diplôme en Gouvernance d'Entreprise.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE



XAVIER COIRBAY

Membre du Comité Exécutif

Belge, né en 1965

A rejoint Sofina en 1992

Formation & expérience

- Membre du conseil de Cambridge Associates et observateur au conseil de First Eagle
- Fonctions précédentes à la Générale de Banque
- Diplômé de la Solvay Brussels School of Economics and Management (BS, MSc et Tax) et de l'INSEAD (IDP-C¹⁹) et de la Harvard Business School (General Manager Program et Corporate Director Certificate)



MAXENCE TOMBEUR

Membre du Comité Exécutif

Belge, né en 1982

A rejoint Sofina en 2008

Formation & expérience

- Observateur au conseil de Practo, Hector Beverages, Pine Labs, Byju's, Bira 91 et membre du conseil de Lemonilo
- Fonctions précédentes chez ING
- Diplômé de la Louvain School of Management



EDWARD KOOPMAN

Membre du Comité Exécutif

Néerlandais, né en 1962

A rejoint Sofina en 2015

Formation & expérience

- Membre du conseil de GL events, THG et NUXE
- Précédemment associé fondateur d'Electra Partners Europe/Cognetas, consultant en stratégie chez Bain & Co et banquier d'affaires chez BNPP et Barings
- Diplômé de l'EM Lyon Business School



GIULIA VAN WAEYENBERGE

Membre du Comité Exécutif

Belge, née en 1982

A rejoint Sofina en 2010

Formation & expérience

- Membre du conseil de Collibra, GL events et observateur au conseil de Mérieux NutriSciences
- Fonctions précédentes chez De Eik et Bank of America Merrill Lynch
- Diplômée de la KU Leuven (Econ. Eng.), de la Singapore Management University (Econ.) et de l'INSEAD (IDP-C¹⁹)

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPROFONDIS
PARTICIPATIONS

3.3 DÉROGATIONS AU CODE 2020 CONCERNANT LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération, a décidé de ne pas fixer de seuil minimum de détention d'actions de la Société pour le CEO et les autres membres du Comité Exécutif dans la mesure où ces derniers sont suffisamment exposés aux variations du cours de bourse de la Société au travers des options sur actions qui leur sont offertes et qu'ils ne peuvent contractuellement pas exercer dans les trois premières années de leur attribution, alors que l'impôt relatif à ces options est, pour les résidents belges, dû à l'attribution des options (Principe 7.9 du Code 2020). Le nombre d'options sur actions détenues par les membres du Comité Exécutif au début et à la fin de l'exercice 2022 sont détaillées au point 4 du Rapport de rémunération.

La Société ne dispose pas d'un droit au recouvrement de la rémunération variable des membres du Comité Exécutif (Principe 7.12 du Code 2020). Cependant, comme indiqué dans la Politique de rémunération, tant les Conditions des PSU que le Règlement d'attribution des options prévoient la perte des bénéfices économiques à venir dans certaines circonstances telles que la négligence grave, la faute intentionnelle ou la faute grave.

4. Conflits d'intérêts

En matière de conflits d'intérêts, la Société est soumise aux articles 7:96 et 7:97 du CSA. Les Administrateurs ont le devoir d'éviter tout acte qui serait en conflit avec les intérêts de la Société et de ses actionnaires. Ils informent immédiatement le Président du Conseil d'Administration de toute possibilité de survenance d'un tel conflit d'intérêts. Les règles en matière de prévention des conflits d'intérêts sont plus amplement décrites dans le Règlement d'ordre intérieur du Conseil. Les membres du Comité Exécutif ainsi que les autres membres du personnel du groupe Sofina sont également tenus d'éviter tout conflit d'intérêts et sont tenus d'informer la Compliance Officer de la survenance d'un tel conflit conformément au Code de Conduite décrit dans la [section ESG](#) du présent Rapport annuel.

5. Contrôle interne et gestion des risques

5.1 APPROCHE GÉNÉRALE

La culture d'entreprise de Sofina définit la manière dont elle effectue le contrôle interne et la gestion des risques. Plusieurs documents reflètent la culture d'entreprise de Sofina, dont deux sont particulièrement pertinents pour comprendre l'approche générale adoptée en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Code de Conduite définit les règles de conduite pour tous les employés et membres du Conseil et met clairement en évidence combien il est important que ces destinataires agissent avec intégrité et appliquent les normes de conformité les plus exigeantes.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise définit la structure de gouvernance de la Société et le rôle de ses organes de gouvernance et témoigne des contrôles et équilibres mis en place.

Le Comité d'Audit est responsable de la surveillance de l'audit interne, des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de la mise en place d'une fonction d'audit interne dotée de ressources et de compétences adaptées à la nature, à la taille et à la complexité de la Société.

5.2 ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE INTERNE

L'organisation de la fonction de contrôle interne et de gestion des risques est adaptée aux spécificités de l'activité d'investissement de Sofina, ayant essentiellement vocation à prendre des participations minoritaires à long terme dans des entreprises situées dans des géographies variées (principalement en Europe, aux États-Unis et en Asie), actives dans des secteurs divers. Ces entreprises ont chacune leur propre politique de contrôle interne et de gestion des risques. L'environnement de contrôle interne de Sofina repose essentiellement sur le dialogue et l'échange continu d'informations entre les membres de son personnel. À ce titre, Sofina ne dispose pas d'une fonction d'audit interne distincte mais engage des consultants externes pour effectuer les travaux d'audit interne sur base du programme d'audit interne établi sur recommandation du Group Business Controller et approuvé par le Comité d'Audit. Dans l'ensemble, le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit estiment que cet état de fait est adéquat compte tenu de la nature, de la taille de la Société et de son personnel, et du degré de complexité de l'organisation.

5.3 GESTION DES RISQUES

Sofina a mis en place une politique de gestion des risques qui s'applique à tous les membres de son personnel. Cette politique, approuvée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit, a pour objectif de définir l'environnement de contrôle et d'identifier les risques, c'est-à-dire les événements susceptibles d'affecter, dans l'immédiat ou à plus long terme, la valeur intrinsèque de la Société.

Cette politique présente la façon dont ces risques sont gérés afin d'aligner l'appétence pour le risque avec les objectifs de la Société, tant au niveau stratégique, opérationnel, de fiabilité de l'information financière ou de conformité aux lois et aux règlements, que dans la manière dont cette politique est contrôlée en interne. Cette politique fait l'objet d'une extension sous la forme d'une matrice des risques reprise ci-après.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE



AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

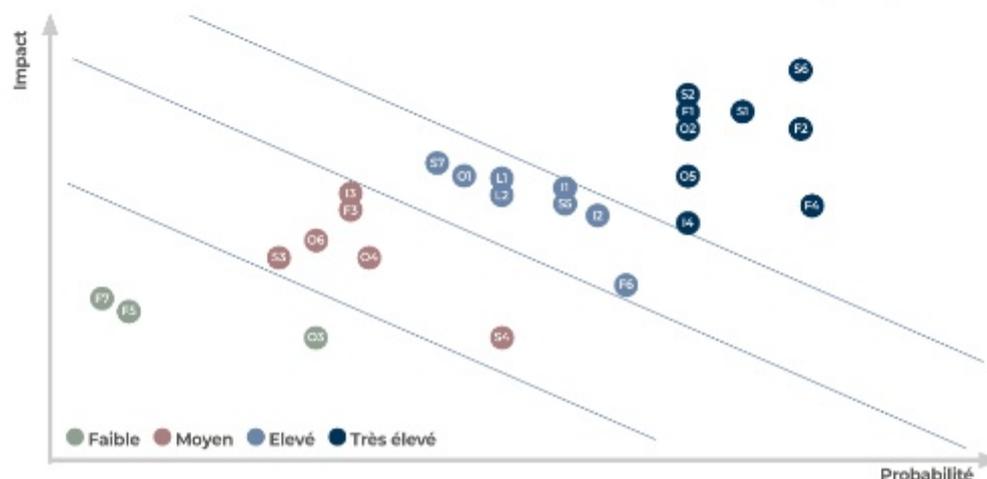
ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPROFONDIS
PARTICIPATIONS

Matrice des risques

Sofina a développé une matrice des risques, en collaboration avec le management et le Comité d'Audit. Cette matrice des risques a été revue en 2022. Elle s'applique à l'ensemble des secteurs, styles d'investissement et géographies dans lesquels Sofina est active. Elle identifie les principaux risques auxquels le groupe Sofina est exposé (risques stratégiques, d'investissement, de marché, opérationnels, réglementaires, fiscaux et juridiques) et évalue leur impact (par sous-risque).

Le résultat de la matrice des risques est obtenu en évaluant les facteurs de risque et en leur attribuant des valeurs numériques sur base du risque apparent que l'événement se produise (probabilité) et de la matérialité présumée de leur impact négatif (impact). Ces valeurs ont ensuite été classées en fonction de leur niveau d'importance, celui-ci pouvant être très élevé, élevé, moyen ou faible. Il faut garder à l'esprit que ces résultats sont subjectifs et peuvent varier d'une organisation à l'autre. Des organisations différentes peuvent attribuer des valeurs différentes aux mêmes facteurs de risque en fonction de leurs circonstances et priorités particulières.



Risque stratégique

Désigne les facteurs de risque qui sont liés aux décisions stratégiques de Sofina telles que son positionnement sur le marché, la construction de son portefeuille diversifié, ainsi que les conditions nécessaires au succès de la mise en œuvre de sa stratégie.

RISQUES LIÉS AUX CHOIX STRATÉGIQUES

S1. Risque de pertinence de la stratégie	Risque que la stratégie ne soit pas pertinente (i) au regard d'un mauvais positionnement sur le marché ou du choix des secteurs et géographies cibles ; (ii) du fait d'efforts infructueux pour accentuer les facteurs de différenciation de Sofina ou d'un portefeuille insuffisamment diversifié ; ou (iii) du fait de changements dans le contexte géopolitique, économique et climatique mondial mettant à mal les prémisses de la stratégie de Sofina.
S2. Risque de concurrence accrue	Risque de concurrence accrue sur les marchés principaux de Sofina, conduisant à un accès plus faible aux opportunités d'investissement et/ou à ce que Sofina soit contrainte d'accepter des valorisations plus élevées pour sécuriser les transactions, conduisant à des retours sur investissement plus faibles.
S3. Risque de visions stratégiques divergentes	Risque de désalignement entre les différents organes de décision de Sofina conduisant à un blocage, une exécution inefficace de la stratégie et une désorganisation interne.

RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS NÉCESSAIRES AU SUCCÈS DE LA STRATÉGIE

S4. Risque d'accès aux capitaux à long terme	Risque d'accès limité aux capitaux à long terme, pouvant susciter des actions non planifiées au sein du portefeuille, notamment des désinvestissements prématurés et/ou une capacité d'investissement réduite.
S5. Risque lié au talent	Risque que Sofina ne parvienne pas à attirer, embaucher et/ou garder les talents nécessaires et à constituer des équipes efficaces pour mettre en œuvre sa stratégie.
S6. Risque de réputation	Risque d'atteinte à la réputation de Sofina en raison (i) d'une communication inadéquate, (ii) d'investissements dans des secteurs controversés ou dans des entreprises qui ignorent les externalités négatives qu'elles créent, ou (iii) d'activités directes ou indirectes de Sofina ou des sociétés de son portefeuille (y compris en ce qui concerne les aspects ESG) qui ont un impact sur la capacité de Sofina à lever des capitaux, à matérialiser des opportunités et à mettre en œuvre sa stratégie.
S7. Risque relatif à la concentration du portefeuille	Risque que le portefeuille de Sofina ne soit pas suffisamment diversifié en terme de secteurs, de géographies ou de classes d'actifs. Cela pourrait avoir un impact négatif sur le rendement des investissements si Sofina reste surexposée à des secteurs, des géographies et des classes d'actifs peu performants, ou si Sofina ne parvient pas à identifier les opportunités de croissance et les tendances futures.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG	ÉQUIPES	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	COMPTES ET ANNEXES	LEXIQUE
-----	---------	-----------------------------	--------------------	---------

Risque d'investissement

FACTEURS DE RISQUE AYANT UN IMPACT SUR L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR À LONG TERME DES INVESTISSEMENTS DE SOFINA

I1.	Risque lié à la sélection d'une opportunité d'investissement	Risque que des paramètres inappropriés soient utilisés pour évaluer les opportunités d'investissement (positionnement stratégique, croissance du marché, rentabilité, facteurs ESG, évaluation du leadership, etc.), ce qui pourrait entraîner une mauvaise évaluation des investissements ou une mauvaise prise de décision.
I2.	Risque post-investissement	Risque lié à des événements spécifiques (internes ou externes) qui n'ont pas été identifiés lors de l'exercice de due diligence ou qui ne sont survenus qu'après l'investissement de Sofina, qui affectent négativement l'activité et/ou les opérations d'une société du portefeuille et donnant lieu à un rendement inadéquat.
I3.	Risque de gouvernance	Risque lié à la gouvernance d'un investissement et plus particulièrement à la capacité de Sofina à protéger son investissement en tant qu'actionnaire minoritaire.
I4.	Risque de désinvestissement	Risque de ne pas céder un investissement au moment opportun se traduisant par l'absence de maximisation des profits ou de minimisation des pertes pour une certaine opportunité.

Risque de marché financier

RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES QUI ONT UN IMPACT SUR LE PORTEFEUILLE DE SOFINA OU SUR SA PROPRE SITUATION FINANCIÈRE

F1.	Risque macroéconomique	Risque lié aux facteurs macroéconomiques (tels que l'inflation, les taux de croissance, les politiques monétaires, les coûts énergétiques) ayant un impact sur les investissements et sur la valorisation du portefeuille de Sofina.
F2.	Risque boursier	Risque de fluctuations boursières impactant la valorisation du portefeuille de Sofina et entraînant une volatilité du coût du capital.
F3.	Risque lié au changement climatique	Risque lié à l'impact du changement climatique sur le modèle économique des entreprises du portefeuille de Sofina et sur leur valorisation.
F4.	Risque de taux de change	Risque lié aux fluctuations des devises auxquelles Sofina est exposée, qui ont un impact sur la valeur des investissements et sur la trésorerie de Sofina.
F5.	Risque de contrepartie	Risque lié aux défaillances potentielles des contreparties de Sofina ou de celles des sociétés de son portefeuille telles que les créanciers.
F6.	Risque de taux d'intérêt	Risque lié aux variations des taux d'intérêt générant une variabilité de la valorisation du portefeuille de Sofina ou une augmentation de son propre coût de financement.
F7.	Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés	Risque lié aux flux de trésorerie en raison d'une utilisation inappropriée par Sofina d'instruments dérivés pour couvrir certains risques.

Risque opérationnel

RISQUES QUI POURRAIENT COMPROMETTRE LA CAPACITÉ DE SOFINA DE MENER À BIEN SES ACTIVITÉS OU AVOIR UN IMPACT SUR LA VALEUR DE SON PORTEFEUILLE

O1.	Risque de trésorerie et de liquidité	Risque de liquidités insuffisantes et/ou d'une planification inadéquate de la trésorerie qui peut conduire à une insuffisance de liquidités pour les activités d'investissement, la distribution de dividendes ou les opérations quotidiennes.
O2.	Risque lié à l'information financière et non financière	Risque lié au processus de reporting de l'information financière et non financière (complet, fiable et pertinent) et en particulier le risque lié au processus de valorisation.
O3.	Risque de continuité	Risque résultant de l'incapacité de Sofina à répondre à un événement de force majeure (par exemple, pandémie, incendie, événement climatique, tremblement de terre), à l'exclusion du risque de cybersécurité.
O4.	Risque de représentation	Risque de non-respect des délégations de pouvoir et de signature, conduisant Sofina à conclure des transactions non valides ou non autorisées.
O5.	Risque de cybersécurité	Risque résultant de la survenance d'une cyberattaque sur les systèmes et infrastructures informatiques de Sofina.
O6.	Risque de fraude	Risque de fraude ou d'autres actions menées par toute personne malveillante à l'encontre de Sofina.

Risque réglementaire, fiscal et juridique

RISQUES RÉSULTANT DE L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE, FISCAL ET JURIDIQUE AINSI QUE DE NOS OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L1.	Risque réglementaire	Risque lié à l'évolution du cadre réglementaire, fiscal et juridique (y compris ESG).
L2.	Risque de litige et de violation	Risque lié à un litige ou une enquête résultant du non-respect des lois et règlements ou de la violation d'engagements contractuels.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPROFONDIS
PARTICIPATIONS

Rapport de rémunération

Le présent Rapport de rémunération s'inscrit dans le cadre des dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code 2020 ») et de l'article 3:6, §3 du Code des Sociétés et des Associations (le « CSA »). Il fait partie intégrante de la Déclaration de gouvernance d'entreprise contenue dans le présent Rapport annuel.

Il fournit une vue d'ensemble de la rémunération et des avantages, quels que soient leur forme, octroyés au cours de l'exercice 2022 à chacun des Administrateurs non exécutifs, au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif. Il reprend les grands principes de la [Politique de rémunération](#)¹¹ et la manière dont ces derniers ont été mis en application au cours de l'exercice concerné. Il n'y a pas eu de dérogation par rapport à la Politique de rémunération telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire le 5 mai 2022.

Tous les montants monétaires figurant dans le présent Rapport de rémunération sont des montants bruts, c'est-à-dire incluant les impôts ou les contributions supportés par les bénéficiaires de la rémunération, mais ne reprenant pas les impôts ou les contributions supportés par la Société (le cas échéant).

1. L'année en bref

Au 31 décembre 2022, la Net Asset Value de Sofina, son indicateur clé de performance, s'élève à 9,3 milliards EUR. Ce qui représente une baisse de 18,0% par rapport au 31 décembre 2021. La Rentabilité annuelle moyenne sur les quatre dernières années s'élève à 11,0% et ainsi inférieure de 0,1% par rapport au Morgan Stanley Capital International All Country World Index (le « MSCI ACWI ») en EUR.

Comme c'est le cas pour de nombreuses sociétés d'investissement, le cours de l'action a subi une correction au cours de l'année 2022, la prime de 28% par rapport à la NAV à la fin de l'année 2021 ayant cédé la place à une décote de 26% à la fin de l'année 2022. Nous notons toutefois qu'au cours des quatre dernières années, le cours de l'action a augmenté de 24%.

Pour plus d'informations sur la performance générale et les activités de la Société au cours de l'exercice 2022, nous vous invitons à consulter les sections [Indicateurs clés](#) et [Événements marquants](#) du présent Rapport annuel. Des informations comparatives sur l'évolution des rémunérations et les performances de la société sont fournies au point 7 du présent Rapport de rémunération.

2. Composantes de la rémunération 2022

2.1 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article 3:6, §3 des statuts de la Société, la section 3 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration et la Politique de rémunération, la rémunération statutaire des Administrateurs non exécutifs est composée de tantièmes dont le montant est déterminé forfaitairement par référence à un pourcentage des dividendes nets distribués pour la période, fixé statutairement depuis 2011 à 3%. La rémunération des Administrateurs non exécutifs n'est donc pas directement liée à la performance de la Société.

Chaque administrateur a droit à une part égale de tantièmes, à l'exception du Président et de la Vice-Présidente qui reçoivent respectivement un double tantième et un tantième et demi, et du CEO qui ne perçoit pas de tantième. Les Administrateurs honoraires ne sont pas rémunérés, sauf décision contraire du Conseil d'Administration prise sur recommandation du Comité de Rémunération. Aucun Administrateur honoraire n'a reçu de rémunération à ce jour.

Les membres des Comités du Conseil d'Administration (à l'exception du CEO) ont droit à des jetons de présence d'une valeur de 3.500 EUR par réunion pour le/la président(e) d'un Comité et de 2.500 EUR par réunion pour les autres membres du Comité. Les jetons de présence attribués aux Administrateurs non exécutifs sont préalablement déduits de l'enveloppe globale des tantièmes destinée aux Administrateurs non exécutifs.

Les Administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunération autre que les tantièmes forfaitaires prévus par les statuts et les jetons de présence relatifs au Comités, à l'exception du Président qui perçoit une rémunération annuelle fixe de 150.000 EUR. Ce montant est resté inchangé depuis son introduction en 2014. Les Administrateurs non exécutifs peuvent cependant être défrayés des débours occasionnés par leur participation aux réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités. Les Administrateurs non exécutif n'ont pas droit et ne reçoivent pas d'options sur actions.

Les montants indiqués dans le tableau ci-après représentent les rémunérations brutes attribuées au cours de l'exercice, proportionnellement à la durée du mandat exercé par chaque Administrateur durant l'exercice écoulé et à sa participation aux Comités du Conseil. Étant donné que cette rémunération est déterminée en fonction d'un pourcentage du montant de dividende net distribué pour la période en cause et que ce montant ne sera définitivement connu que le 11 mai 2023, les montants mentionnés ci-dessous

11. <https://www.sofinagroup.com/wp-content/uploads/2021/06/sofina-remuneration-policy-fr.pdf>

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG	ÉQUIPES	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	COMPTES ET ANNEXES	LEXIQUE
-----	---------	-----------------------------	--------------------	---------

sont susceptibles de changer (néanmoins de façon immatérielle)¹².

en EUR	2022	2021
Harold Boël (CFO)	-	-
Nicolas Boël	152.585	140.953
Laura Cioli	157.584	140.953
Laurent de Meeûs d'Argenteuil	147.584	140.953
Jacques Emsens	152.585	143.453
Dominique Lanckswert (Président) *	292.669	274.406
Anja Langenbacher	164.084	140.953
Robert Peugeot	153.084	143.953
Analjit Singh**	48.440	133.453
Michèle Sioen	153.085	150.953
Catherine Soubie	154.584	148.953
Charlotte Strömberg (Vice-Chair)	231.377	210.180
Michel Tilmant***	-	50.703
Cuy Verhofstadt	155.084	150.953
Cwill York	152.585	145.953
TOTAL	2.115.330	2.116.772

* Le montant des tantièmes ne comprend pas la rémunération fixe annuelle de 150.000 EUR du Président.

** Jusqu'à l'Assemblée Générale tenue en mai 2022.

*** Jusqu'à l'Assemblée Générale tenue en mai 2021.

Comme indiqué dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration a choisi de ne pas payer tout ou partie de la rémunération des Administrateurs non exécutifs en actions de la Société (Principe 7.6 du Code 2020). Toutefois, sur recommandation du Comité de Rémunération, le Conseil a invité les Administrateurs non exécutifs à acquérir à partir de l'année 2021, un nombre d'actions Sofina représentant l'équivalent brut d'une année de tantièmes. Ces actions doivent être conservées au moins un an après que l'Administrateur non exécutif ait quitté le Conseil et au moins trois ans après leur acquisition. La Société estime que l'instauration de ce dispositif d'acquisition d'actions Sofina sur une base volontaire rencontre l'objectif poursuivi par le Code 2020 d'aligner les intérêts financiers des Administrateurs non exécutifs avec ceux des actionnaires sans pour autant les y contraindre. Elle permet en outre d'éviter les inégalités fiscales entre les différents Administrateurs du fait de leur pays de résidence dans le cas où la Société aurait suivi la recommandation du Code 2020 sur une base volontaire.

Au 31 décembre 2022, six des douze Administrateurs non exécutifs avaient répondu positivement à l'invitation. Tel qu'indiqué dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, les Administrateurs qui n'ont pas répondu positivement à l'invitation d'acquiescer ces actions ont indiqué que cela se justifiait soit en raison de leurs liens avec l'Actionnaire de Référence, soit pour des raisons de règles de conformité interne avec leur(s) autre(s) occupation(s) professionnelle(s).

2.2 RÉMUNÉRATION DU CEO ET DES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

La rémunération accordée par la Société et/ou ses filiales luxembourgeoises et singapourienne au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif en ce qui concerne les exercices 2022 et 2021 ainsi que la répartition de la rémunération par composante, telle que mentionnée au point 2 de la Politique de rémunération, sont présentés dans le tableau ci-après.

¹² Les actions propres ne donnant pas droit à un dividende, le montant total du dividende distribué dépend du nombre d'actions propres détenues par Sofina SA le 11 mai 2023 (soit le jour de clôture précédent l'exercice). À cette date, le Conseil d'Administration enregistre dans les comptes statutaires le montant définitif du dividende distribué ainsi que la modification quant au montant de tantièmes qui en résulte. Pour les besoins du présent Rapport de rémunération, le tableau reprend la rémunération brute en tenant compte du nombre d'actions propres détenues par Sofina SA au 31 décembre 2022.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPROFONDIS
PARTICIPATIONS

Montants (en EUR)	CEO (individuel)		Autres membres du Comité Exécutif (collectif) *	
	2022	2021	2022	2021
Rémunération de base et d'administrateur	604.649	574.476	2.881.441	2.413.450
Autres avantages	31.076	29.496	183.311	164.570
Rémunération brute fixe totale	635.725	603.972	3.064.752	2.578.020
Long-term incentive plan (« LTIP »)	0	2.412.461	0	14.648.026
Valeur des options sur actions	531.148	975.062	2.693.530	4.790.522
Bonus collectif	0	0	24.146	23.474
Rémunération brute variable totale	531.148	3.387.523	2.717.676	19.462.022
Engagement de pension	107.083	101.221	463.976	385.868
TOTAL	1.273.956	4.092.716	6.246.403	22.425.909
Proportion de la rémunération fixe ** et variable	58,31% fixe / 41,69% variable	77,23% fixe / 22,77% variable	56,49% fixe / 43,51% variable	13,20% fixe / 86,80% variable

* Pour l'exercice 2021, la rémunération brute fixe totale, la rémunération brute variable totale et les engagements de pension comprennent la part des deux membres du Comité Exécutif nommés le 1^{er} juillet 2021. L'exercice 2022 comprend leur rémunération brute et leur engagement de pension pour l'année entière.

** Ceci comprend la rémunération brute fixe ainsi que l'engagement de pension.

Les rémunérations brutes fixes et variables mentionnées ci-dessus sont soumises aux charges sociales et à l'impôt des personnes physiques.

Rémunération brute fixe

La rémunération brute fixe se compose :

- d'une **rémunération de base** : la rémunération de base du CEO est indexée annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation et la rémunération de base des autres membres du Comité Exécutif est indexée sur la base de l'indice santé lissé ;
- d'une **rémunération d'administrateur** : perçue par des membres du Comité Exécutif en leur qualité de membre du conseil d'administration de filiales de la Société ; et
- d'**autres avantages** : qui concernent les cotisations payées dans le cadre de l'assurance décès et incapacité, l'assurance hospitalisation et soins de santé, les avantages liés à la voiture de société et aux aspects de mobilité, ainsi qu'à des interventions dans les frais liés aux outils de communication, et les chèques repas et chèques cadeaux (voir point 2.2.4 de la Politique de rémunération).

Les allocations de logement, de formation et de transport qui sont, selon les cas, octroyées aux membres du Comité Exécutif résidant à l'étranger ne sont pas repris dans la rémunération brute fixe.

Rémunération brute variable

La rémunération brute variable se compose :

- du **LTIP** : comme détaillé au point 3 du présent Rapport de rémunération. La ligne LTIP dans le tableau ci-dessus comprend le montant brut payé en espèces au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif dans le cadre de la cohorte 2019-2022 du LTIP pour l'exercice 2022 et le montant payé dans le cadre de la cohorte 2018-2022 pour l'exercice 2021 ainsi que le pécule de vacances sur rémunération variable relatif à ces cohortes respectives pour les membres du Comité Exécutif basés en Belgique, à l'exception du CEO.
- d'**options sur actions** : comme détaillé au point 4 du présent Rapport de rémunération. La ligne valeur des options sur actions est spécifiée dans le tableau ci-dessus pour les besoins de l'article 36, §3 du CSA. Pour chaque exercice il est tenu compte uniquement des options sur actions offertes lors de cet exercice et qui ont fait l'objet d'une attribution à la suite de leur acceptation. Ces options sont valorisées en appliquant leur valeur fiscale telle que déterminée à l'article 43 de la loi du 26 mars 1999 relative au plan d'action belge pour l'emploi 1998¹³. La valeur des options offertes en 2022 est inférieure à la valeur des options offertes en 2021 en raison de la diminution du cours de bourse – qui détermine le prix d'exercice des options sur actions – en 2022. Le nombre d'options offertes en vertu des plans 2022 qui ont été attribuées au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif est détaillé au point 4 ci-dessous.
- d'un **bonus collectif** : sauf pour le CEO qui ne bénéficie pas de ce bonus en raison de son statut d'indépendant. Le bonus collectif a été mis en place en application des conventions collectives 90 et 90bis et a été attribué à

¹³ La valeur fiscale d'une option sur actions est égale, sous réserve de l'application des conditions précisées dans la loi, à 1% de son prix d'exercice (à savoir le montant le moins élevé entre le cours de clôture de l'action à la veille du jour de l'offre et la moyenne du cours de clôture de l'action durant les 30 jours précédant le jour de l'offre). Ce pourcentage est, le cas échéant, majoré de 0,5% de la valeur par an pour toute option acceptée pour une durée supérieure à cinq ans (qui ne peut en aucun cas dépasser dix ans).

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG	ÉQUIPES	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	COMPTES ET ANNEXES	LEXIQUE
-----	---------	-----------------------------	--------------------	---------

l'ensemble des membres du personnel à la suite de la réalisation des objectifs collectifs.

- d'un **engagement de pension** : la ligne engagement de pension comprend les primes payées dans le cadre de l'engagement de pension (voir point 5 ci-dessous).

3. Long-term incentive plan

Le LTIP tel que décrit au point 2.2.2 de la Politique de rémunération est actuellement d'application pour le CEO, les autres membres du Comité Exécutif, le Management Group¹⁴ et d'autres membres du personnel du groupe Sofina. Il a pour objectif de partager avec ses bénéficiaires la création de valeur à long terme au-delà de la performance des indices de marché et de renforcer ainsi l'alignement entre ses bénéficiaires et les actionnaires de la Société.

Chaque année, des PSU sont offertes au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif pour une nouvelle cohorte de quatre ans. Leur part dans le nombre total de PSU offertes dans le cadre du LTIP est stable d'une année à l'autre. Au niveau du groupe, le nombre de PSU disponibles par cohorte est déterminé de telle sorte que le montant en espèces payé au titre de ces PSU soit égal à environ un quart de 5% de la valeur créée au niveau de la NAV en raison de la surperformance de cette dernière par rapport à l'indice de référence, le MSCI ACWI, sur une période de quatre ans. Les PSU acceptées sont définitivement acquises (vested) si la performance de la NAV par action (la « NAVPS ») diminuée d'un montant égal à deux années de dividendes bruts (l'ANAVPS, telle que plus amplement définie dans le Lexique) sur la cohorte de quatre ans dépasse la performance du MSCI ACWI de 4% sur une base annuelle.

Le montant en espèces payé au titre du LTIP dépend du nombre de PSU acceptées et définitivement acquises (vested). Ce nombre de PSU est déterminé à l'expiration de la cohorte de quatre ans en fonction du résultat d'un test de performance réalisé pour cette même période. La méthode de calcul pour déterminer le montant payé en espèces au titre du LTIP est décrite au point 2.2.2. de la Politique de rémunération.

Le résultat de ce test se présente comme suit :

Année	ANAVPS(t-1) (en EUR)	Dividende brut de l'exercice (en EUR)	ANAVPS(t) (en EUR)	Performance de l'ANAVPS	Performance du MSCI ACWI
2019	188,71	2,79	221,35	+18,9%	+28,9%
2020	221,12	2,90	258,79	+18,4%	+6,6%
2021	258,56	3,01	331,83	+29,7%	+27,5%
2022	331,60	3,13	273,15	-16,8%	-13,0%
Performance annualisée sur la cohorte 2019-2022				11,0%	11,1%

¹⁴ Le Management Group comprend les membres des équipes d'investissement, Tax & Legal, ressources humaines et Corporate Services, qui qualifient de cadres au sein du groupe Sofina.

3.1 TEST DE PERFORMANCE POUR LA COHORTE 2019-2022

Le test de performance pour l'exercice 2022 a été réalisé sur les quatre années précédentes, à savoir la cohorte 2019-2022 (période comprise entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2022).

Le nombre de PSU offertes au CEO et aux membres du Comité Exécutif et acceptées par ces derniers pour la cohorte 2019-2022 est le suivant :

Membre du Comité Exécutif	Nombre Maximum PSU*	Nombre Cible de PSU**
Harold Boël	6,217	1,159
Victor Casier	5,526	1,030
Xavier Coirbay	5,526	1,030
Wauthier de Bassompierre	5,526	1,030
François Gillet	5,526	1,030
Edward Koopman	5,526	1,030
Maxence Tombeur	4,472	756
Giulia Van Waeyenberge	4,472	756

* Nombre de PSU qui peuvent être définitivement acquises (vested) par un bénéficiaire si la performance de l'ANAVPS dépasse la performance du MSCI ACWI de 4% sur la cohorte de quatre ans.

** Environ 20% du Nombre Maximum de PSU. Si la performance de l'ANAVPS dépasse la performance du MSCI ACWI sur la cohorte de quatre ans dans une mesure comprise entre 3% et 4%. Le nombre de PSU définitivement acquises par un bénéficiaire variera de façon linéaire entre le Nombre Cible de PSU et le Nombre Maximum de PSU attribués à ce dernier.

Comme exposé plus amplement dans la Politique de rémunération, le test de performance de la Société pour le LTIP est effectué par rapport à l'évolution de la NAVPS, diminuée d'un montant égal à deux années de dividendes bruts (l'ANAVPS) pour refléter l'impact de la politique actuelle de conservation en espèces au niveau de la NAV d'un montant égal à deux années de dividendes bruts.

Le test de performance sur la cohorte 2019-2022 a été effectué au début de l'exercice 2023, sur la base de la performance de l'ANAVPS sur cette cohorte vis-à-vis de la performance du MSCI ACWI sur la même période.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

APPROFONDIS
PARTICIPATIONS

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, la performance annualisée du MSCI ACWI sur la cohorte 2019-2022 était de 11,1%, alors que la performance de l'ANAVPS sur la même période était de 11,0%. La performance de l'ANAVPS était dès lors inférieure de 0,1% par rapport à la performance du MSCI ACWI.

Par conséquent, aucune des PSU attribuées au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif au titre de la cohorte 2019-2022 n'a été définitivement acquise (vested). Comme reflété dans le tableau repris au point 2.2 ci-dessus, aucune rémunération n'a dès lors été perçue par le CEO et les autres membres du Comité Exécutif dans le cadre du LTIP.

3.2 PERFORMANCE SHARE UNITS OFFERTES DANS LE CADRE DU LONG-TERM INCENTIVE PLAN POUR LA COHORTE 2022-2025

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération, a offert un total de 40.219 PSU (repris ci-dessous dans la colonne intitulée « Nombre Maximum de PSU ») aux membres du Comité Exécutif pour la cohorte 2022-2025.¹⁵

Membre du Comité exécutif	Nombre Maximum de PSU	Nombre Cible de PSU	Date d'acquisition définitive
Harold Boët (CEO)	5.569	836	31/12/2025
Victor Casier	4.950	743	31/12/2025
Xavier Coirbay	4.950	743	31/12/2025
Wauthier de Bassompierre	4.950	743	31/12/2025
François Gillet	4.950	743	31/12/2025
Edward Koopman	4.950	743	31/12/2025
Maxence Tombeur	4.950	743	31/12/2025
Giulia Van Waeyenberge	4.950	743	31/12/2025

La quote-part du CEO dans le total des PSU de la cohorte 2021-2024 est égale à 7,94%, alors que celle des autres membres du Comité Exécutif est de 49,42%. Le solde des PSU a été (i) offert au Management Group et à d'autres membres du personnel et (ii) réservé pour des promotions et des nouveaux recrutements.

Ces PSU ne seront définitivement acquises que le 31 décembre 2025 et ne donneront droit au paiement d'un montant en espèces au début de l'exercice 2026 qu'en cas de validation du test de performance sur la cohorte 2022-2025.

4. Options sur actions

Chaque année, un certain nombre d'options sur actions Sofina est offert au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif. Des options peuvent également être offertes au Management Group et à d'autres membres du personnel. Le nombre d'options offertes est stable d'une année à l'autre. Il est réparti entre l'ensemble des bénéficiaires des options en fonction de leur niveau de séniorité dans l'organisation à partir d'une enveloppe théorique globale recommandée par le Comité de Rémunération. Les options sur actions ont pour objectif de récompenser les bénéficiaires pour leur contribution à la création de valeur à long terme pour la Société et de renforcer l'alignement entre les bénéficiaires et les actionnaires de la Société.

En 2021, le Conseil d'Administration a approuvé un nouveau plan d'options sur actions Switch dans le cadre duquel un certain nombre d'options sur actions ont été offertes à certains membres du Comité Exécutif afin d'assurer une rotation dynamique au niveau du Comité Exécutif en tenant compte de la durée déterminée du mandat de ces membres du Comité Exécutif. Le plan d'options sur actions Switch vise à assurer une transition en douceur pour ces membres du Comité Exécutif après des années de contribution au sein du Comité Exécutif. Ce plan diffère des autres plans d'options notamment au niveau de la période d'exercice, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Le nombre d'options offertes dans le cadre de ce plan varie en fonction de l'année de nomination dudit membre du Comité Exécutif.

Les plans d'options sur actions prévoient que les options peuvent être exercées à partir du 1^{er} janvier de la quatrième année civile suivant l'année de l'offre jusqu'à la veille du cinquième anniversaire du jour de l'offre, avec une extension possible jusqu'à la veille du dixième anniversaire du jour de l'offre, en fonction du choix exprimé par chaque bénéficiaire lors de l'acceptation de l'offre des options. Il n'y a pas de critère de performance supplémentaire pour l'acquisition des options sur actions.

Toute acceptation d'options par un membre du Comité Exécutif fait l'objet d'une déclaration par le membre du Comité Exécutif concerné auprès de la FSMA, en application des prescrits légaux relatifs aux transactions de dirigeants. Les membres du Comité Exécutif sont eux-mêmes responsables de cette déclaration.

¹⁵ Le Nombre Maximum de PSU offertes aux membres du Comité Exécutif relatives (i) à la cohorte 2020-2023 est de 42.736 (ces PSU seront définitivement attribuées en cas de validation du test de performance au 31 décembre 2023) et (ii) à la cohorte 2021-2024 est de 36.335 (ces PSU seront définitivement attribuées en cas de validation du test de performance au 31 décembre 2024).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

ESG	ÉQUIPES	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	COMPTES ET ANNEXES	LEXIQUE
-----	---------	-----------------------------	--------------------	---------

OPTIONS SUR ACTIONS DÉTENUES PAR LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF AU DÉBUT ET À LA FIN DE L'EXERCICE 2022

Membre du comité exécutif	Variations pendant l'année						Situation au 31/12/2022 **		
	Solde au 31/12/2021	SOP 2021 (attribuées en 2022) *	Exercées en 2022			Expirées en 2022	Acquises	Non acquises	Total
			Nombre	Date d'exercice	Prix d'exercice (en EUR)				
Harold Boël (CEO)	96.000	22.000	-	-	-	-	74.000	44.000	118.000
Victor Casier	33.000	11.000	-	-	-	-	22.000	22.000	44.000
Xavier Corbay	33.000	11.000	-	-	-	-	22.000	22.000	44.000
Wauthier de Bassompierre	33.000	19.000	-	-	-	-	22.000	30.000	52.000
François Gillet	33.000	11.000	-	-	-	-	22.000	22.000	44.000
Edward Koopman	48.000	11.000	-	-	-	-	37.000	22.000	59.000
Maxence Tombeur	11.500	23.500	3.000	24/01/2022	175,67	-	4.500	27.500	32.000
Giulia Van Waeyenberge	13.500	23.500	-	-	-	-	9.500	27.500	37.000

* Cette colonne fait référence aux options sur actions offertes en novembre 2021 et acceptées par les membres du Comité Exécutif on dans la période d'acceptation de 60 jours, c'est-à-dire jusqu'au 23 janvier 2022. Les options sur actions acceptées avant ou à cette date sont considérées comme attribuées à cette date.

** Ces colonnes font référence aux options sur actions détenues par les membres du Comité Exécutif au 31 décembre 2022 et ne reprennent pas les options sur actions offertes en novembre 2022 car ces options ont été réputées attribuées définitivement le 21 janvier 2023 (soit 60 jours après la date d'offre) c'est-à-dire après la clôture de l'exercice 2022. Pour plus de détails sur ces options sur actions offertes en novembre 2022 et réputées attribuées en janvier 2023, voir ci-dessous le tableau « Options sur actions offertes aux membres du Comité exécutif en 2022 ».

Un total de 203.500 options offertes dans le cadre des plans d'options sur actions 2022 ont été offertes aux membres du Comité Exécutif, aux membres du Management Group et à d'autres membres du personnel. Ces options ont été offertes le 27 novembre 2022 et le délai de 60 jours pour les accepter s'est écoulé le 21 janvier 2023. Les options acceptées par les bénéficiaires à cette date sont donc réputées attribuées le 21 janvier 2023.

OPTIONS SUR ACTIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF EN 2022

Membre du Comité exécutif	Nombre	Date de l'offre	Date de 1 ^{er} exercice	Date d'échéance	Prix d'exercice (en EUR)
Harold Boël (CEO)	22.000	22/11/2022	01/01/2026	21/11/2032	209,94
Victor Casier	11.000*	22/11/2022	01/01/2026	21/11/2032	209,94
Xavier Corbay	11.000	22/11/2022	01/01/2026	21/11/2032	209,94
Wauthier de Bassompierre	11.000	22/11/2022	01/01/2026	21/11/2032	209,94
François Gillet	11.000*	22/11/2022	01/01/2026	21/11/2032	209,94
Edward Koopman	11.000	22/11/2022	01/01/2026	21/11/2032	209,94
Maxence Tombeur	11.000	22/11/2022	01/01/2026	21/11/2032	209,94
	12.500*	22/11/2022	01/01/2031	21/11/2032	209,94
Giulia Van Waeyenberge	11.000	22/11/2022	01/01/2026	21/11/2032	209,94
	12.500*	22/11/2022	01/01/2031	21/11/2032	209,94

* Options sur actions relatives aux plans d'options sur actions Switch.

Aucun membre du Comité Exécutif ne s'est vu offrir des actions ou des droits d'en acquérir, autres que ces options sur actions Sofina offertes en application de la loi du 26 mars 1999.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

INDICATEURS CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

APPROFONDIS
PARTICIPATIONS

5. Assurance de groupe : engagement de pension et prestations en cas de décès et d'incapacité

ENGAGEMENT DE PENSION

Depuis 2019, le CEO, les autres membres du Comité Exécutif, le Management Group ainsi que la majorité des membres du personnel au service de la Société bénéficient d'un plan de pension de type « cash balance » dont les principes sont plus amplement décrits dans la Politique de rémunération.

La Société a également souscrit à un plan de pension de type « contributions définies » depuis plusieurs années. L'épargne constituée en vertu de ce plan est définitivement acquise en cas de décès ou de départ à la retraite.

Les primes versées pour le CEO et les autres membres du Comité Exécutif en vertu des engagements de pension pour l'exercice 2022 sont reprises sous le point 1.2 du présent Rapport de rémunération.

PRESTATIONS EN CAS DE DÉCÈS ET D'INCAPACITÉ

En cas de décès du CEO, des autres membres du Comité Exécutif ainsi que des autres membres du personnel avant la date du terme du contrat d'assurance ou, le cas échéant, avant la date du terme anticipé ou différé, leurs bénéficiaires

ont entre autres droit à un capital dont le montant s'élève à l'épargne constituée avec, en fonction du bénéficiaire, un minimum de trois ou quatre fois la rémunération annuelle fixe brute de référence du défunt par le biais du plan applicable. L'assurance de groupe couvre également le risque d'incapacité.

6. Indemnités de départ, départ éventuel et droit de recouvrement

Comme indiqué dans la Politique de rémunération, aucune indemnité de départ, conventionnelle ou statutaire, n'est prévue à l'échéance du mandat des Administrateurs non exécutifs, du CEO ou à la fin du contrat de travail des autres membres du Comité Exécutif, que ce départ soit volontaire, contraint, anticipé ou programmé. Ce sont donc les dispositions légales applicables en la matière qui seront, le cas échéant, d'application.

Par exception à ce que prévoit le Principe 7.12 du Code 2020 et comme décrit dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, la Société ne dispose pas d'un droit au recouvrement de la rémunération variable du CEO et des autres membres du Comité Exécutif. Cependant, tant les Conditions des PSU que le Règlement d'attribution des options sur actions prévoient la perte des bénéfices économiques à venir en cas de licenciement pour faute grave.

7. Information comparative sur l'évolution de la rémunération et la performance de la Société

	2018	2019	2020	2021	2022
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS					
Rémunération totale moyenne (en EUR)	126.780	141.511	146.419	161.912	174.256
Variation annuelle vs a-1		+7,6%	+3,5%	+10,6%	+7,6%
RÉMUNÉRATION DU CEO					
Rémunération totale (en EUR)	2.523.575	2.134.348	3.218.878	4.092.716	1.273.956
Variation annuelle vs a-1		-15,4%	+50,8%	+27,1%	-68,9%
RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF					
Rémunération totale moyenne (en EUR)	2.196.675	1.904.907	2.778.635	3.733.756	892.343
Variation annuelle vs a-1		-13,3%	+45,9%	+34,4%	-76,1%
MESURES DE PERFORMANCE DE SOFINA					
NAVPS* (en EUR)	194,28	226,92	264,59	337,86	279,41
Rentabilité annuelle moyenne		18,4%	18,0%	29,0%	-16,5%
RÉMUNÉRATION MOYENNE DES EMPLOYÉS SUR LA BASE D'UN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN					
Rémunération totale moyenne (en EUR)	211.409	240.871	296.301	330.301	172.050
Variation annuelle vs a-1		+13,9%	+23,0%	+11,5%	-47,9%

* Cf. L'annexe reprise à la fin du présent Rapport annuel.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ESG

ÉQUIPES

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES ET ANNEXES

LEXIQUE

La rémunération totale des Administrateurs non exécutifs est plus amplement décrite au point 2.1 du présent Rapport de rémunération. Elle est principalement composée de tantièmes calculés sur base du montant de dividende net et de jetons relatifs à leur présence au sein des Comités. Elle n'est dès lors pas directement liée à la performance de la Société.

La rémunération totale du CEO et la rémunération totale moyenne des autres membres du Comité Exécutif comprend la rémunération telle qu'exposée au point 2.2 du présent Rapport de rémunération. Elle dépend en grande partie du LTIP, d'application depuis 2017, et des options sur actions, valorisées à leur valeur fiscale comme indiqué au point 2.2. La plus récente variation se justifie notamment par la baisse du cours de bourse qui détermine le prix d'exercice des options sur actions et la baisse de la performance de la NAV sur la période de référence.

La performance du groupe Sofina est évaluée par rapport à l'évolution de sa NAVPS et à sa rentabilité annuelle moyenne. Cette dernière mesure de performance est utilisée dans le cadre du LTIP et permet ainsi d'assurer un alignement entre l'évolution de la rémunération variable attribuée au management et l'évolution de la performance du groupe Sofina.

Enfin, le ratio entre d'une part la rémunération la plus élevée du Comité Exécutif et d'autre part la rémunération la moins élevée parmi les autres employés de la Société, sur une base équivalent à temps plein pour l'exercice écoulé est de 1,20.

La rémunération totale moyenne des employés sur une base équivalent à temps plein comprend la rémunération des employés de la Société non membres du Comité Exécutif. Elle se compose d'une rémunération fixe (indexée annuellement), d'une assurance de groupe, d'autres composantes de la rémunération et d'un bonus discrétionnaire. La rémunération variable de ces employés comprend également l'éventuel montant en espèces dû au titre du LTIP de la cohorte venant à échéance lors de cette année et la valorisation (valeur fiscale) des options sur actions offertes lors de cet exercice et ayant fait l'objet d'une attribution. Un bonus collectif peut également être octroyé pour l'ensemble des employés de la Société en application des conventions collectives 90 et 90bis, tel que décrit sous le point 2.2.2 de la Politique de rémunération.

La rémunération totale moyenne des employés de la Société pour un exercice donné, dont les composantes sont décrites plus amplement dans le paragraphe ci-dessus, est calculée sur la base de la rémunération totale attribuée à ces employés lors de cet exercice.

Ce calcul tient compte des employés de la Société à l'exclusion du CEO et des autres membres du Comité Exécutif et ne comprend pas les stagiaires. Les régimes de crédit-temps ainsi que le congé parental sont considérés comme une occupation à temps plein, et le travail à temps partiel comme une occupation à temps partiel. Le résultat total est exprimé en équivalent à temps plein.

Comme indiqué ci-dessus, le LTIP et la valorisation des options sur actions influencent de manière sensible l'évolution de cette rémunération moyenne d'une année à l'autre.

La rémunération la plus élevée du Comité Exécutif est la rémunération du CEO telle que décrite au point 2.2 du présent Rapport de rémunération. La rémunération la moins élevée parmi les autres employés de la Société sur une base équivalent à temps plein comprend les éléments de rémunération tels que décrits sous le présent point 7 et est calculée selon cette même méthodologie.

La Politique de rémunération et le Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2021 ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2022 à une majorité de respectivement 97,86% et 95,79% des voix.

Conformément à l'article 7149 CSA, l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 4 mai 2023 sera invitée à approuver le présent Rapport de rémunération par vote séparé.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
De Kleetlaan 2
B-1831 Diegem

Tel: +32 (0)2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Sofina SA (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 7 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Sofina SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 3.459.922.858 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 281.225.385.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de

ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



**Rapport du commissaire du 30 mars 2023 sur les Comptes Annuels
de Sofina SA pour l'exercice clos
le 31 décembre 2022 (suite)**

Valorisation des participations non cotées

Description du point clé de l'audit

La Société détient des participations dans des sociétés non cotées pour une valeur nette comptable de EUR 1.425 millions (toutes présentées en immobilisations financières, dont EUR 475 millions dans la rubrique « entreprises liées », EUR 557 millions dans la rubrique « entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation » et EUR 392 millions en « autres immobilisations financières ») représentant 41% du total des actifs.

Conformément aux articles 3:23 et 3:44 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019, les participations et les actions portées sous la rubrique "Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

L'identification de moins-values ou de dépréciations durables par rapport à la valeur d'acquisition de ces immobilisations financières non cotées, pour lesquelles peu de données publiques observables sont disponibles, dépend d'estimations ou jugements significatifs de la part de l'organe de gestion, que ce soit au niveau de la méthode d'évaluation utilisée ou des paramètres sous-tendant celle-ci.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous nous sommes assurés de la conformité des règles d'évaluation de ces participations non cotées avec les principes comptables généralement admis en Belgique.

Nous avons analysé le processus de revue des réductions de valeur des immobilisations financières non cotées ainsi que les contrôles internes y relatifs, notamment le recours à un évaluateur indépendant afin de confirmer les justes valeurs estimées en interne. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces contrôles.

Nous avons testé, sur la base d'un échantillonnage, l'évaluation de ces actifs en nous focalisant sur le choix des méthodes utilisées ainsi que des hypothèses sous-jacentes :

- Nous avons réconcilié les données utilisées dans les modèles d'évaluation avec les sources externes pertinentes et disponibles. Ces données utilisées comprennent les multiples de transaction utilisés, le résultat publié ou les informations provenant directement de la direction des sociétés dans lesquelles les participations sont détenues.
- Nous avons contrôlé l'exactitude mathématique des modèles d'évaluation.

Nous avons vérifié la revue rétrospective des hypothèses utilisées dans les exercices d'évaluation des participations du passé afin d'en valider la pertinence.

Nous avons « challengé » le caractère durable des éventuelles pertes de valeur de ces participations par rapport à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2022. Le cas échéant, nous avons vérifié que les réductions de valeur nécessaires et pertinentes avaient bien été comptabilisées au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

✚
2

RAPPORT DES COMMISSAIRES



**Rapport du commissaire du 30 mars 2023 sur les Comptes Annuels
de Sofina SA pour l'exercice clos
le 31 décembre 2022 (suite)**

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;



RAPPORT DES COMMISSAIRES



**Rapport du commissaire du 30 mars 2023 sur les Comptes Annuels
de Sofina SA pour l'exercice clos
le 31 décembre 2022 (suite)**

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes

conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge (Révisée) complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

RAPPORT DES COMMISSAIRES**Rapport du commissaire du 30 mars 2023 sur les Comptes Annuels de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (suite)**

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 30 mars 2023

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Jean-François Hubin *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

23JFH0176

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	46,1	28,3	17,8
Temps partiel	1002	2,1	0,1	2,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	47,7	28,3	19,4

Nombre d'heures effectivement prestées

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1011	70.182	44.452	25.730
Temps partiel	1012	2.485	38	2.447
Total	1013	72.667	44.490	28.177

Frais de personnel

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1021	24.123.261,04	18.871.222,66	5.252.038,38
Temps partiel	1022	97.345,92	271,19	97.074,73
Total	1023	24.220.606,96	18.871.493,85	5.349.113,11

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
	1033	66.161,00	37.947,00	28.214,00

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	46,6	28,1	18,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	75.130	45.547	29.583
Frais de personnel	1023	36.175.947,52	29.332.728,45	6.843.219,07
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	66.299,00	38.092,00	28.207,00

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	48	3	50,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	44	2	45,8
Contrat à durée déterminée	111	4	1	4,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	30	1	30,8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	4		4,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	4		4,0
de niveau universitaire	1203	22	1	22,8
Femmes	121	18	2	19,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	3		3,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	6	2	7,8
de niveau universitaire	1213	9		9,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	20		20,0
Employés	134	25	2	26,8
Ouvriers	132			
Autres	133	3	1	3,8

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,2	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	369	
Frais pour la société	152	7.924,00	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	12	1	12,8
210	5		5,0
211	7	1	7,8
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	10		10,0
310	5		5,0
311	5		5,0
312			
313			
340	2		2,0
341			
342	1		1,0
343	7		7,0
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés	
Nombre d'heures de formation suivies	
Coût net pour la société	
dont coût brut directement lié aux formations	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	
Nombre d'heures de formation suivies	
Coût net pour la société	

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	
Nombre d'heures de formation suivies	
Coût net pour la société	

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	14	5811	21
5802	463	5812	432
5803	112.949,78	5813	53.649,21
58031	67.177,78	58131	42.667,21
58032	45.772,00	58132	10.982,00
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	